

Perceptions et pratiques de consommation des « Digital Natives » en matière de biens culturels dématérialisés - Etude qualitative

Janvier 2013



Hadopi
Haute Autorité pour la diffusion des œuvres
et la protection des droits sur Internet



SOMMAIRE

Grands enseignements de l'étude

Méthodologie

Préambule : principales différences entre les cibles

I. Perception et pratiques des loisirs culturels

- 1.1. Les loisirs culturels en général : représentations et pratiques
- 1.2. Focus sur Internet et sur les loisirs culturels immatériels : perception et attitudes
- 1.3. Les pratiques en matière de loisirs culturels sur Internet

II. Logiques d'arbitrage entre offre licite et illicite

- 2.1. Les offres illicites : représentations et attitudes
- 2.2. Les pratiques : logiques de choix offres licites / illicites

III. Le droit d'auteur

IV. L'offre légale idéale : principales attentes

Conclusions



Les grands enseignements de l'étude (1/3)

- ▶ Les « **Digital Natives** » considèrent les biens qu'ils consomment au quotidien en dématérialisé (notamment musique, films et séries) davantage comme du **divertissement** que comme des biens culturels (culture = sérieux, apprentissage pour eux).
- ▶ De fait, avec les biens culturels dématérialisés, les **atouts fonctionnels** (rapidité d'accès, partout et à tout moment) **prennent le pas sur les atouts émotionnels** (prééminents chez les biens physiques où l'on s'attache à l'objet).
- ▶ L'analyse fait apparaître des **différences de perceptions** à l'égard de la consommation de biens culturels dématérialisés **selon la tranche d'âge**:
 - ▷ **Les 15-18 ans** se montrent globalement les plus concernés par le droit d'auteur, avec un sentiment de culpabilité qui émerge concernant leurs pratiques illicites => **Une jeune génération qui tire profit des enseignements de ses aînés : discours préventif des parents ? des enseignants ? des médias ?**
 - ▷ **Les 19-21 ans** ont les attitudes les plus décomplexées à l'égard de leurs pratiques illicites et se montrent peu respectueux du principe de droit d'auteur, notamment s'agissant des biens dématérialisés => **Une consommation 'Kleenex' marquée : une posture qui peut être d'ordre générationnel ou bien transitoire ?**
 - ▷ **Les 22-24 ans** montrent des attitudes partagées, qui tirent pour certains du côté des 15-18 ans et pour d'autres des 19-21 ans. => **Une diversité d'attitudes allant de l'indifférence au cas de conscience, selon le degré de sensibilisation aux droits des artistes et dispositions légales.**



Les grands enseignements de l'étude (2/3)

- ▶ Au global, des **biens culturels dématérialisés qui font partie du quotidien des 15-24 ans** (certains se disent « accros » à la musique, d'autres ont une consommation boulimique de films/ séries)... avec toutefois l'émergence d'une certaine méfiance vis-à-vis de pratiques qui peuvent être addictives, et plus largement vis-à-vis des dangers d'Internet (exploitation des données personnelles, exposition de soi non voulue...).
- ▶ Les « Digital Natives » adaptent leur mode d'accès aux œuvres selon leurs besoins (désir d'accès immédiat, volonté de conserver l'œuvre...). L'accès aux œuvres peut se faire :
 - ▷ **en streaming (licite gratuit ou illicite)** en particulier pour les séries, les vidéos amateurs, ou la musique ;
 - ▷ ou en **téléchargement (plus souvent illicite)** notamment pour les films ou la musique.
- ▶ Il existe pour cette population une **gradation dans la « gravité » perçue des pratiques illicites**:
 - ▷ Le **streaming** est le moins impliquant et souvent considéré « a priori » comme licite ;
 - ▷ Le **téléchargement**, qui implique de stocker l'œuvre sur son ordinateur, est perçu comme une pratique « plus sérieuse » ;
 - ▷ Enfin, la **mise en ligne d'œuvres dans un but de partage**, est jugée beaucoup plus « grave ».



Les grands enseignements de l'étude (3/3)

- ▶ **Les 15-24 ans distinguent assez bien le licite de l'illicite**, avec quelques **confusions** de type gratuit = illicite / simple visionnage = licite, et une vision parfois obscure de la réglementation (tendance à ne pas vouloir laisser de preuves écrites par email par exemple).
- ▶ Ils restent toutefois **pragmatiques et la gratuité de l'accès aux œuvres prime** sur tout autre critère dans le choix parmi les offres.
- ▶ Emergent par ailleurs des **différences d'attitudes à l'égard des pratiques illicites** selon les tranches d'âge:
 - ▷ **En majeur: culpabilité** notamment chez les 15-18 ans et quelques 22-24 ans / **indifférence** chez la majorité des 19-21 ans et quelques 22-24 ans ;
 - ▷ **En mineur: méfiance** chez quelques 22-24 ans / **transgression** chez certains 19-21 ans et 22-24 ans.
- ▶ Si le **concept de droit d'auteur** semble légitime dans son principe, il est davantage mis à distance pour les biens dématérialisés (en particulier chez les 19-21 ans).
 - ▷ Un phénomène qui s'explique principalement par la méconnaissance des logiques économiques qu'il recouvre...
 - ▷ ...qui peut souvent induire une vision caricaturale du producteur « avide » et de l'artiste démuné.
- ▶ Toutefois, sensibilisés au droit d'auteur pendant la discussion de groupe, les « Digital Natives » se sont montrés **réceptifs à cette notion** et l'ont pour certains intégrée dans leur vision de l'offre légale idéale.

METHODOLOGIE



Les « Digital Natives »* : mieux comprendre leurs perceptions et leurs pratiques

- ▶ Les dernières études menées par l'Hadopi et notamment la dernière vague de son baromètre « biens culturels et usages d'Internet »**, ont montré que les internautes consommateurs de biens culturels dématérialisés de 15-24 ans déclaraient les plus forts taux d'usages illicites.
- ▶ La Haute Autorité a donc souhaité mener une étude spécifique sur cette population, née avec Internet, afin à la fois de mieux comprendre ses usages et d'obtenir des informations sur des segments d'âge plus fins.
- ▶ Ainsi, à travers cette étude, l'Hadopi souhaitait comprendre **les pratiques et les perceptions des « Digital Natives »** concernant les biens culturels dématérialisés et **leur rapport à la légalité** en matière de consommation de produits culturels sur Internet.
- ▶ Dans le détail, les objectifs de cette étude étaient les suivants :
 - ▷ **Comprendre les perceptions et attitudes des « Digital Natives »**
 - leurs pratiques de consommation en matière de biens culturels numériques
 - leurs usages et attitudes en termes de consommation licite et illicite
 - leur rapport au droit d'auteur
 - ▷ **Faire émerger les attentes en termes d'offres légales**
 - ▷ **Identifier les différences et points communs intra-générationnels** en termes de pratiques et de comportements de consommation

* Expression de Marc Prensky, « Digital Natives, Digital Immigrants », 2001, www.marcprensky.com

** Baromètre « Hadopi, biens culturels et usages d'Internet: pratiques et perceptions des internautes français » (octobre 2012)



Dimensionnement de l'étude

- ▶ L'institut CSA s'est vu confier la réalisation de cette étude.
- ▶ Afin de répondre aux objectifs assignés, il a été fait le choix d'une **méthodologie qualitative** qui permet d'analyser en profondeur et de comprendre les usages, attitudes et comportements des personnes interrogées. Cette démarche ne vise pas une représentativité statistique.
- ▶ Pour permettre à la fois une prise de parole individuelle, tout en bénéficiant d'une dynamique de groupe, ont été réalisés **des « mini-groupes » centrés de 4 à 5 participants, d'une durée de 3H.**
- ▶ Le terrain de l'étude s'est déroulé du 6 au 13 décembre 2012, à Paris :

2 groupes de 15 / 18 ans

2 groupes de 19 / 21 ans

2 groupes de 22 / 24 ans

Dimensionnement de l'étude

- ▶ Ont été interrogées des personnes :
 - ▷ habitant Paris et sa région
 - ▷ ayant une consommation des différents bien culturels dématérialisés suivants: musique, vidéo (films et séries TV), jeu vidéo et livre.

Pour tous les mini-groupes, nous avons les quotas suivants:

Tous consommateurs de musique et de vidéo en ligne ; 1 à 2 jeunes par groupe également consommateurs de livre et de jeu vidéo sous format dématérialisé

La consommation de musique sur internet au moins 2 fois par semaine

La consommation de films/séries sur internet au moins 2 à 3 fois par mois

La consommation des livres numériques au moins 1 à 2 fois par mois

La consommation de jeux vidéo dématérialisés au moins 1 à 2 fois par mois

Une majorité d'usages mixtes (consommation licite ET illicite)

Un panachage des différents biens matériels consommés

Un panachage des catégories socio-professionnels des participants ou du chef de famille

PREAMBULE : PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES CIBLES



Un constat majeur

Pas de divergences perceptuelles et comportementales constatées selon la CSP ou le sexe

- ▶ **Filles et garçons** ont des opinions et des pratiques similaires en matière de biens culturels sur Internet.
- ▶ **Le niveau social et de vie, l'entourage familial** ne semblent pas non plus jouer un rôle discriminant.

Les biens culturels : une appréhension et un vécu sensiblement différents selon l'âge

15-18 ans

- ▶ Une cible **respectueuse** des artistes, de leur œuvre
- ▶ Consciente de la difficulté de créer et donc de **l'importance du droit d'auteur** pour protéger et rémunérer un artiste
« *C'est normal, ils ont le droit de gagner leur vie.* » (15-18)
- ▶ En **recherche de contacts tangibles** avec l'artiste, pour ressentir de « *vraies émotions* » : vibrer lors d'un concert, posséder un CD/DVD

19-21 ans

- ▶ Une cible **intransigente** avec les artistes, peu respectueuse : « *Ils sont pétés de tunes.* » (19-21)
- ▶ Vivant la culture de manière **virtuelle** : n'éprouvant pas le besoin d'aller à des concerts, ne possédant pas ou peu de CD/DVD ...
- ▶ N'accordant **pas ou peu d'importance à l'objet** : pas dans un besoin de possession, ni de conservation d'une œuvre aimée « *Je n'ai aucun DVD, je ne suis jamais allé à un concert, je n'y pense pas.* » (19-21)

22-24 ans

- ▶ Une cible **hétéroclite en termes d'attitudes relatives à la consommation responsable** de biens culturels : selon les individus, un **respect** manifeste à l'égard des artistes, ou a contrario de **l'indifférence**
- ▶ A noter que **les moins concernés l'étaient plus par méconnaissance des réalités économiques sous-tendant la consommation de biens culturels**

D'où un rapport différent aux biens culturels on-line

15-18 ans

- ▶ Une cible responsable, **vivant moins bien l'illégalité** de ses pratiques on-line : « *Télécharger illégalement, c'est du vol.* » (15-18)
- ▶ Justifiant ses pratiques par **la nécessité de découvrir et tester une œuvre** sur Internet avant de l'acheter : « *Si l'album me plaît, je l'achète, sinon je ne l'achète pas.* » (15-18), « *Ça permet de découvrir de nouveaux artistes et si on aime, on achète.* » (15-18)

19-21 ans

- ▶ Une cible **décomplexée** : surfer de manière illicite sur Internet est jugé « normal » : « *Tout le monde le fait, pourquoi pas moi ?* » (19-21)
- ▶ Justifiant ses pratiques par la « loi de l'offre et de la demande » : « *Il y a une offre gratuite et une payante, je vais au plus offrant.* » (19-21)

22-24 ans

- ▶ Des **attitudes mixtes**, s'apparentant soit à celles des 15-18 ans pour les plus sensibilisés aux droits des artistes (sentiment de **culpabilité** et **craintes relatives à l'illégalité**), soit, pour une minorité à celles des 19-21 ans (**attitudes transgressives**)
- ▶ Des jeunes justifiant pour la plupart leurs pratiques illicites par les **difficultés financières** qu'ils rencontrent en tant qu'étudiants / jeunes actifs « *Quand je travaillerai, je ne suis pas contre le fait de payer pour acheter de la musique sur Internet, mais là je ne peux pas.* » (22-24)

Et en toile de fond, une prise de conscience hétéroclite des dangers liés à Internet

15-18 ans

- ▶ Une cible **consciente** des dangers : isolement et repli sur soi, amitiés artificielles via les réseaux sociaux (*Facebook, ...*) : « *A force on s'enferme.* » (15-18), « *On rencontre des vrais gens dans les vrais loisirs, le net ça coupe du monde.* » (15-18)
- ▶ Et qui **déclare avoir réduit** le temps passé sur Internet depuis 2-3 ans (moins de jeux vidéo en ligne notamment)

19-21 ans

- ▶ Malgré des atteintes au droit à leur image
 - ▷ De mauvaises expériences pour 2 jeunes filles : mise en ligne de vidéos d'elles sur YouTube « *Mon ex a mis une vidéo de moi sur YouTube, et comme nous ne sommes plus en contact, je ne peux pas l'enlever.* » (19-21)
- ▶ Une cible qui reste **sereine** : vivant bien les mauvaises expériences et minorant les dangers
- ▶ Une consommation **chronophage** et **croissante** d'Internet

22-24 ans

- ▶ Pour une majorité, des attitudes rejoignant plutôt celles des 15-18 ans : **prise de conscience des travers d'Internet**
- ▶ Des jeunes évoquant dans l'ensemble une **stabilité de leur usage d'Internet**, même si plusieurs déclarent diminuer leurs pratiques de stockage : « *J'ai l'impression que plus on grandit, moins on stocke.* » (22-24)

Les cibles rencontrées : en bilan

15-18 ans

Une cible respectueuse et prudente

- ▶ Une génération qui **tire profit des enseignements de ses aînés** : discours préventif des parents ? des enseignants ? des médias ?

19-21 ans

Une cible décomplexée et surconsommatrice

- ▶ Une consommation '**Kleenex**' marquée (*'je prends sur Internet, puis je jette'*) : une posture qui peut être d'ordre générationnel ou bien transitoire ?

22-24 ans

Des postures hétéroclites

- ▶ Un **panel diversifié d'attitudes, allant de l'indifférence au cas de conscience**, selon le degré de sensibilisation aux droits des artistes et dispositions légales

I. PERCEPTION ET PRATIQUES DES LOISIRS CULTURELS

1.1. Les loisirs culturels en général : représentations et pratiques

Le concept de loisirs / biens culturels : un champ sémantique restreint

La référence à la culture induit un certain nombre de caractéristiques...

- ▶ Des biens / des loisirs « **éducatifs** », supposant apprentissage, découverte, enrichissement intellectuel
« Si c'est culturel c'est que ça nous apprend quelque chose, on sort avec plus de connaissances. » (22-24) « Ça demande de la stimulation intellectuelle, de réfléchir » (22-24) « J'apprends des choses. » (15-18)
- ▶ Un caractère **sérieux**, pouvant parfois confiner à l'ennui
« C'est studieux. » « Ça peut être fatigant. » « Pas ennuyeux mais en fait ça dépend des gens. » (22-24) « Je m'ennuie, ça m'endort, j'ai du mal à me concentrer sur un livre. » (15-18)

... Et renvoie surtout à des activités spécifiques, plutôt secondaires dans les pratiques des jeunes rencontrés :

Théâtre

« J'y vais quand on m'oblige, avec l'école. » (15-18)

Galleries d'art et de photos

Opéra

Expositions

Musées / monument

Cinéma

« C'est culturel quand c'est du cinéma d'auteur ou un film historique. » (19-21)

Littérature

Arts graphiques



Des pratiques principalement orientées vers le divertissement

- ▶ **Dans le monde physique, télévision, activités sportives, sorties ludiques entre amis** interviennent en dominante dans les pratiques
 - ▷ **Le cinéma, les concerts :**
 - des pratiques plus **occasionnelles**, pour des raisons budgétaires mais aussi en lien avec une modification des comportements (cf. atouts d'Internet : confort de la pratique chez soi). Certains jeunes avouent n'avoir jamais assisté à un concert « *Je ne vais voir que des films à gros budget, sur très grand écran.* » (19-21), « *Il faut se déplacer et, quand on a la flemme, on n'a pas envie de bouger.* » (15-18)
 - **plus rarement, le besoin de conserver cette dimension exceptionnelle**, parce qu'elle rend le moment unique : « *Si l'on voit tous les jours un concert ça devient banal, il y a un côté rare.* » (15-18)

- ▶ **Sur Internet, films / séries, vidéos, musique, réseaux sociaux** sont les plus restitués, toutes cibles confondues :
 - ▷ **La musique est fortement ancrée dans les habitudes de vie** ; elle revêt d'ailleurs le caractère d'une habitude, d'un geste-réflexe quotidien : « *Tout le monde a des écouteurs, ce n'est plus un loisir, c'est une habitude.* » (19-21) « *C'est devenu un besoin, si ça n'existait pas, je serais en manque.* » « *C'est rentré dans notre vie.* » (15-18) **Les loisirs gravitant autour de la musique** sont presque intégralement pratiqués de **manière dématérialisée**. Les achats de CD se font de plus en plus rares: « *Il peut m'arriver d'acheter un CD, mais seulement si j'ai un grand respect pour l'artiste.* » (22-24 et 19-21)
 - ▷ Le **visionnage de films et séries** occupe également une grande part du temps libre, semble-t-il de plus en plus en différé (replay, streaming, téléchargement) sur Internet Versus télévision. L'achat de DVD est quasi inexistant



Des pratiques principalement orientées vers le divertissement

- ▶ **La pratique de la lecture varie selon les affinités individuelles.** Si certains revendiquent la lecture de classiques / livres intégraux, d'autres reconnaissent ne pas aimer lire : une pratique jugée chronophage, nécessitant un effort intellectuel et de concentration perçu comme fastidieux et « enfermant » : « *Je suis habitué au bruit, à être beaucoup, et je n'aime pas être seul, lire c'est être seul.* » (15-18)
 - ▶ La tendance générale est aux **lectures « courtes », sporadiques** : magazines, journaux, pages de blogs, newsletters sur Internet... « *Je préfère ne lire que des magazines pour l'actualité, je ne vais pas lire des gros livres, sauf pour l'école car je suis obligé.* » (15-18)
 - ▶ La lecture d'ouvrages intégraux sur **support matériel** reste encore **valorisée** par rapport à la lecture numérique : **confort optique** de lecture et relation affective au support : « *J'aime toucher les livres, c'est le contact, et c'est plus facile de lire que sur écran.* » (22-24), « *Je trouve ça horrible ça fait mal aux yeux, c'est plus agréable de tenir un livre dans ses mains que de faire défiler un écran, ça perd de son charme.* » (19-21)

- ▶ **La pratique des jeux vidéo était minoritaire au sein de notre échantillon** (pour rappel, 1 à 2 jeunes par groupe) **et s'effectuait le plus souvent en ligne et parfois en réseau**
 - ▷ A noter qu'une baisse de cette pratique a été évoquée chez certains (plutôt chez **les joueurs occasionnels**) : un effet de lassitude par rapport aux jeux vidéo et une tendance croissante à s'isoler dans sa pratique Internet et à moins jouer en réseau (des activités qui deviennent plus « solitaires »)

Les loisirs en général : En bilan

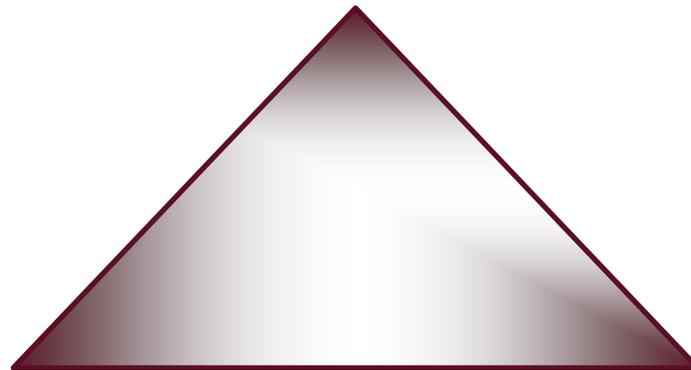
- ▶ Les **loisirs dématérialisés** (sur Internet) sont identifiés sous un registre ludique plus que culturel : ainsi la musique et les films notamment qui font partie de leur quotidien ne sont pas immédiatement assimilés à des loisirs culturels mais plus à du divertissement
- ▶ Ce sont ces usages ludiques qui sont **dominants** et occupent une grande part du temps libre : **un glissement des comportements vers des pratiques « in-home » et une composante quasi addictive à souligner.**
- ▶ Des jeunes **exprimant fortement leurs contraintes budgétaires** et revendiquant un accès plus aisé aux contenus culturels ; ce qui se traduit dans le monde physique, comme dans l'univers dématérialisé par la recherche des « bons plans » gratuits.
« On ne devrait pas payer juste pour avoir plus de culture. Par exemple, même si certains musées sont gratuits pour les moins de 26 ans, il y a des musées c'est 10 € pour une expo. » « Il y a toujours une différence de prix pour les étudiants, mais on a un petit budget et on a quand même envie de s'enrichir. » (19-21) « C'est cher, les bons plans pour les jeunes sont de plus en plus rares, ils devraient faire des Happy Hours culturels. » (15-18) « Ce n'est pas tout le monde qui peut se payer un concert ou aller au cinéma tous les week-ends. » (15-18)

1.2. Focus sur Internet et sur les loisirs culturels immatériels : perception et attitudes

Un outil faisant partie intégrante du quotidien, des atouts fortement valorisés

Trois pôles d'attractivité émergent :

1. La gratuité



3. L'universalité

2. Les dimensions pratiques, fonctionnelles

Un outil faisant partie intégrante du quotidien, des atouts fortement valorisés

1. La gratuité

- ▶ **Un facteur clé fortement mis en avant d'emblée.** Comme nous l'avons vu précédemment, le **caractère payant** des biens et activités culturels représente un **frein à la consommation**, pour des raisons à la fois rationnelles (le coût en soi) et émotionnelles, voire idéologiques (caractère jugé injuste avec en filigrane le sentiment que la culture ne s'achète pas, qu'elle doit être accessible à tous) : « *Sur Internet je peux tester un bouquin et si je le trouve en intégralité, je ne vais pas l'acheter, on se demande comment on a pu mettre autant d'argent dans un livre quand on voit ça.* » (22-24) « *Si ça n'existait pas, on perdrait de l'argent.* » (15-18)

- ▶ Internet constitue un formidable moyen d'accès gratuit à la culture, à l'information ; une **gratuité** jugée par ces jeunes comme « **normale** », **naturelle** :
 - ▷ Une **multitude de contenus à disposition** en quelques clics ;
 - ▷ Une **immatérialité par nature rendant illégitime le principe du paiement** pour les biens culturels qui y sont proposés :

« *C'est tellement facile, on a tout sous la main, on ne va pas payer pour ça.* » (22-24), « *On est nés avec ça, le fait de ne pas payer.* » (19-21), « *Il y a une diversité énorme, c'est très important, mais ce ne serait pas possible sans la gratuité. Si c'était payant, il n'y aurait pas de diversité. Ça ne va pas ensemble.* » (22-24)

Un outil faisant partie intégrante du quotidien, des atouts fortement valorisés

2. Les dimensions pratiques, fonctionnelles

« On peut arriver sur quelque chose qu'on n'avait pas prévu de chercher, on rebondit sans arrêt avec les liens. », « La diversité c'est vraiment le point important. » (22-24), « Il ne manque rien, je trouve tout ce que je veux. » (15-18)

L'abondance, le caractère quasi illimité de l'offre culturelle

« En deux clics on a accès à tout alors que nos parents devaient aller à la bibliothèque. » (19-21), « On peut tout avoir, c'est disponible rapidement et tout le temps. » (22-24)

La facilité, la rapidité et la disponibilité

Son renouvellement permanent, en temps réel (exclusivité, avant-premières, nouveautés, etc.)

« C'est du live. » (19-21), « Toujours du nouveau. » (22-24), « On n'a pas à attendre, on peut avoir les choses avant les autres, avant les sorties. » (19-21)

La personnalisation et le confort :

- Un accès « **sur mesure** » ; **24 heures sur 24, en tout lieu**
- Des bénéfices fortement appréciés s'agissant des **films / séries**

« On peut accéder n'importe où. » (22-24), « Ça ne ferme jamais, c'est pas comme le cinéma. » (15-18), « On n'est plus piégés par les chaînes de télé qui vous imposent un créneau horaire » (22-24)

Un outil faisant partie intégrante du quotidien, des atouts fortement valorisés

3. L'universalité

- ▶ Un **partage des données**, de l'information, des biens culturels, **rapidement, sans contraintes matérielles** : « *Sur Internet on peut tout partager, soit des infos entre amis, de la musique, par les blogs, les réseaux sociaux, il y a un partage entre plein de personnes qui ne se connaissent pas.* » (22-24), « *Il n'y a rien de plus simple, on met un URL dans un mail et on l'envoie à ses amis.* » (22-24), « *Le partage des impressions, des moments, des photos, des vidéos, des bons plans, on partage tout.* » (19-21)
- ▶ **L'interactivité** (soulignée par les amateurs de jeux vidéo) : « *Tu peux jouer en réseau en temps réel avec plein de gens différents.* » (19-21)
- ▶ **L'abolition des frontières** (géographiques, générationnelles, sociales...) : des contacts démultipliés à l'échelle de la planète : « *Ça a un côté magique, tu peux être en train de communiquer avec des gens que tu ne connais pas qui sont à l'autre bout du monde.* » (19-21), « *Un contact facile et rapide.* » (19-21), « *On peut voir en webcam des gens à l'autre bout de la terre qu'on n'a pas vus depuis des mois.* » (19-21), « *Tu peux entrer en contact avec un américain, un chinois, ...* » (15-18)

Néanmoins, un regard lucide quant aux écueils du Web

**Des jeunes conscients des revers / inconvénients d'Internet
Une prise de conscience moins marquée chez certains 19-21 ans et 22-24 ans.**

1. Des écueils d'ordre pratique

De simples inconvénients ...

- ▶ **L'exposition à la publicité / aux pop-up / aux spams en croissance exponentielle** : « Il y a plein de fenêtres partout, c'est insupportable. » (22-24), « Les pubs imposées avant le visionnage. » (15-18)
- ▶ S'agissant des contenus importés / téléchargés, **le caractère aléatoire de leur qualité** (son-image) : « Les séries et les films sont de moins bonne qualité. » (22-24)
- ▶ **Les problèmes d'ordre technique**
 - ▷ **Les bugs** : « Ça bugue souvent et on ne sait pas toujours pourquoi. » (15-18)
 - ▷ **La lenteur de téléchargement** : « Le temps est négatif, en moyenne j'ai un film en 20 min et je n'ai pas la fibre optique ; on peut aussi attendre pour rien parfois (si le fichier n'est pas le bon). » (19-21)
« La HD, ça rame. » (15-18)
- ▶ **Les limites de visionnage (en streaming)** : « Ça coupe au bout d'une heure. » (19-21)
- ▶ **L'importation possible de virus et le risque encouru d'endommagement de son matériel** : « Mon ami, informaticien, a été obligé de tout réinstaller à cause d'un virus. » (19-21)



Néanmoins, un regard lucide quant aux écueils du Web

... Mais aussi des dangers potentiels :

- ▶ **Le revers de la diversité, le non-contrôle sur l'information et les dérives éventuelles :**
 - ▷ L'inexactitude de l'information, son caractère non vérifiable ;
 - ▷ Les contenus fantaisistes, sectaires, violents, pornographiques, fanatiques... et leur impact « *Quand on cherche des infos sur un sujet polémique on peut tomber sur des trucs effrayants, et si on est naïf, on peut se laisser entraîner, comme avec les négationnistes.* » (19-21), « *Devant la masse d'infos, c'est difficile de sélectionner.* » (19-21), « *Moi ça m'est arrivée une fois de tomber sur un truc porno.* » (19-21)
- ▶ **Le vol des informations personnelles / des coordonnées bancaires. Des méthodes frauduleuses qui se renouvellent sans cesse, incitant à la plus grande vigilance :** « *Je me suis faite pirater une fois, on avait passé mon numéro de tél par Facebook.* » (15-18)
- ▶ **Les arnaques, parfois difficiles à déceler :** « *Quand on nous dit qu'on a gagné un million d'euros, une personne fragile peut se laisser piéger.* » (22-24)
- ▶ **L'intrusion dans la vie privée / le marketing indirect via les réseaux sociaux, l'atteinte à l'image personnelle...** « *Je fais du droit, je ressens de la peur, avec les lois informatique et liberté on nous met face à toutes les données que les sociétés, les sites, les blogs vont avoir sur nous.* » (19-21), « *On est épiés.* », « *On est pistés.* » (19-21), « *Une copine s'est retrouvée sur Youtube, un ancien petit copain l'avait filmée et l'a mise en ligne.* » (22-24)

Néanmoins, un regard lucide quant aux écueils du Web

2. Des implications d'ordre émotionnel

- ▶ **Des tendances addictives** : tous reconnaissent passer beaucoup de temps sur Internet et se laisser emporter facilement dans leurs pratiques de navigation : « *Je sais que j'ai 20 épisodes d'une série à regarder, et je ne peux pas m'arrêter.* » (19-21), « *On y passe plus de temps qu'on ne voudrait, de fil en aiguille on est amenés vers autre chose puis autre chose.* » (22-24), « *Il y a des geeks qui ne font que ça.* » (15-18) « *Je peux passer un après-midi dessus.* » (15-18)
- ▶ **Le repli sur soi, l'isolement** : « *Des personnes peuvent rester des journées entières devant des jeux.* » (19-21), « *Ça nous coupe du monde.* » (15-18)
- ▶ **L'exclusion, la « ghettoïsation »** : « *Il y en a qui ne parlent que de ça entre eux, et si tu n'en fais pas partie, tu ne les comprends plus.* » (15-18)
- ▶ **L'oisiveté, la paresse** : « *Ça rend flemmard car tout vient à nous.* » (15-18)
- ▶ **L'anonymat, un univers souvent qualifié de virtuel, factice, déshumanisé** : « *Tu crois que t'as des amis sur Facebook mais en fait tu ne les connais pas.* » (15-18)
- ▶ **La frustration** qu'entraînent les « fausses bonnes affaires » : « *C'est le cas de certaines applications faussement gratuites, tu les télécharges et au final pour avancer tu dois payer.* » (22-24) « *On voit une pub, ça nous transporte, par exemple pour les voyages on nous annonce un prix de 20€ pour aller je ne sais trop où et ensuite on se retrouve frustrés de voir que ça coûte beaucoup plus cher en fait.* » (19-21)

Une valeur distincte accordée aux biens culturels matériels Versus immatériels

Les biens culturels MATERIELS



Une perception inversement proportionnelle à l'usage qui en est fait : leurs atouts sont mis en exergue d'emblée, avant leurs inconvénients



Prééminence de la charge émotionnelle

Une valeur distincte accordée aux biens culturels matériels Versus immatériels

Les biens culturels matériels



Vecteurs d'investissement émotionnel :

- ▶ Des biens concrets, tangibles (CD/ DVD / livre ...) procurant le **plaisir de la possession, des sensations tactiles...** : « Lire un vrai livre et lire sur Internet ça n'a rien à voir. Un vrai livre ça a un côté ancien, plus intellectuel, plus culturel. » (22-24) « Je suis émerveillée quand je vois une biblio de DVD chez quelqu'un, on peut les voir, les toucher. » (19-21) « Ça fait plaisir d'avoir en main le CD avec le petit livret, c'est physique. » (15-18)
- ▶ ...Ou des loisirs impliquant **une socialisation, des rencontres véritables, une communion émotionnelle, un moment de partage** : « Un ciné, un concert, c'est en groupe, ce n'est pas pareil que de regarder un film ou de la musique sur son ordinateur. » « On partage des émotions. » (22-24) « C'est physique, plus précieux, ce seront des souvenirs qu'on va partager avec des gens. » (19-21) « On vit plus la chose, il y a plus d'émotion, plus d'ambiance, plus de plaisir. » (15-18)

Supposant une implication, une participation active, une prise de décision :

« Il n'y a pas le même investissement que chez soi. Un concert, je décide d'y aller. On veut vraiment. » (22-24) « On décide vraiment de le faire, alors que sur le net on a des automatismes. » (19-21)

- ▶ **Coût et une sélectivité induite** : « Ce n'est pas accessible. » (22-24)
- ▶ **Encombrement (DVD / CD...)** : « Je me souviens des piles de CD que j'ai pu voir chez mes parents, la place que ça prend, je ne me vois plus faire ça. » (22-24)
- ▶ **Contraintes temporelles et spatiales** (horaires fixes, lieux précis, etc.) : « Moins de liberté, il faut se déplacer, il y a des horaires. » (19-21)

Une valeur distincte accordée aux biens culturels matériels Versus immatériels

Les biens culturels IMMATERIELS



Des atouts indéniables, d'ordre pratique, mis en balance avec des écueils dont la plupart des jeunes que nous avons interviewés semblent avoir de plus en plus conscience



Prééminence des atouts fonctionnels

Une valeur distincte accordée aux biens culturels matériels Versus immatériels

Les biens culturels immatériels



Outre l'ensemble des bénéfices fonctionnels de l'outil Internet – rapidité, immédiateté, interactivité, flexibilité..., **les éléments positifs clés les plus souvent soulignés sont :**

- ▶ **La gratuité** : en première ligne dans la perception des avantages : « *Payer 29,90 € pour télécharger des jeux vidéo légalement, c'est non. Hors de prix.* » (19-21)
- ▶ **La profusion et le renouvellement**, la disponibilité des biens culturels les plus récents, la possibilité d'assouvir sa soif de nouveauté, de manière illimitée : « *Je n'aime pas regarder 10 fois la même chose, je ne vois pas l'intérêt d'acheter un DVD, alors que sur Internet je change sans arrêt.* » (19-21) « *Avoir plein de données. On n'a pas forcément la place d'avoir une bibliothèque, mais un ordi oui.* » (22-24)
- ▶ **La diffusion facile et non sélective de la culture** : gratuité + échanges entre internautes (une culture accessible par et pour tous) : « *Interactivité mondiale.* » (19-21) « *Pas de barrières.* » (22-24)

Des écueils pratiques et émotionnels, voire des dangers (évoqués précédemment) auxquels s'ajoutent, en comparaison avec les biens matériels, **les revers de la facilité et de la profusion :**

- ▶ **La non implication, une « anesthésie des émotions** : « *Tu regardes sans regarder.* » (15-18)
- ▶ **Le caractère éphémère, transitoire, « jetable » de la culture** : « *Je vais télécharger plein de films, et ne pas pouvoir tout regarder, je vais en zapper un qui me donne l'impression d'être mauvais alors qu'il ne l'est peut-être pas.* » « *Tu regardes et tu jettes, il n'y a pas d'émotion.* » « *La culture kleenex.* » (22-24)

Internet et les loisirs culturels immatériels : en bilan

- ▶ Les « Digital Natives », ayant vécu avec l'accès illimité à l'information sur Internet, appliquent **une échelle de valeurs distincte entre biens culturels matériels et immatériels** :
 - ▶ **Les premiers** sont considérés comme **vecteurs d'émotion et suscitent le respect ; le caractère payant est ici considéré comme légitime** :
 - des biens tangibles, concrets, pérennes, que l'on peut conserver (CD, DVD..), avec une valeur attachée à l'objet.
 - une offre porteuse de qualités différenciatrices (l'émotion suscitée par un film sur grand écran au cinéma, par l'ambiance d'un concert...).

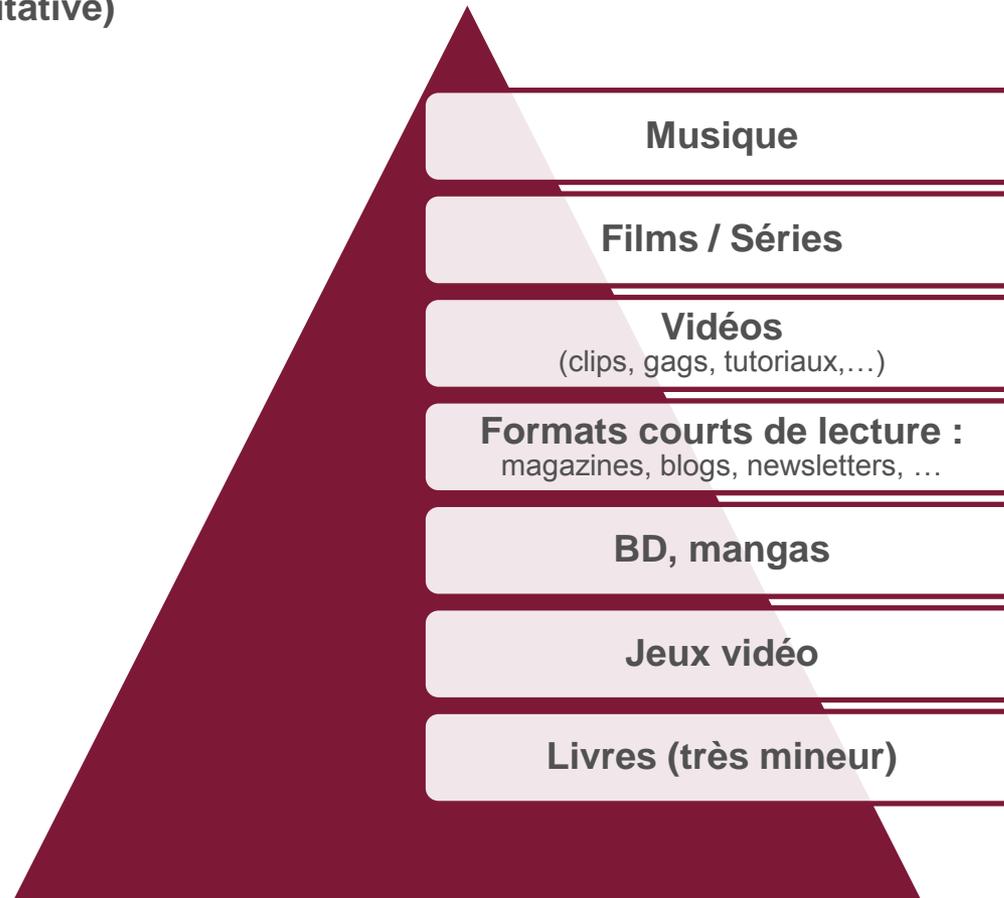
Une distanciation marquée cependant vis-à-vis de cette offre culturelle matérielle et une consommation plus occasionnelle : un respect similaire à celui que l'on porte aux témoignages du passé, aux époques révolues.
 - ▶ **Les seconds** sont jugés **en phase avec les besoins d'immédiateté, de rapidité, d'interactivité du monde actuel**. Internet est considéré comme un outil **potentialisant la diffusion de la culture** et il est **difficile pour ces jeunes de concevoir le principe du paiement pour ces biens virtuels**.

= Au final, une perte de valeur des biens culturels en tant que tels : le pratique prend le pas sur l'émotionnel et les biens culturels perdent leur statut de biens précieux
- ▶ **Bien que conscients des écueils et dangers d'Internet**, du caractère parfois superficiel de la « **culture Kleenex** » ainsi mise à disposition, ses atouts restent déterminants pour ces jeunes internautes ; **un outil enchanteur : à l'instar d'une baguette magique, en quelques clics on obtient tout.**

1.3. Les pratiques sur Internet en matière de loisirs culturels

Avant tout, les Films/séries et la Musique

- ▶ Par ordre d'importance dans les pratiques (sans que ce soit statistiquement représentatif des usages, pour rappel, nous sommes dans une approche qualitative)



La Musique : un accompagnement au quotidien, une « nécessité »

**Une pratique faisant partie intégrante de la vie des jeunes d'aujourd'hui
→ « Partout, à tout moment »**

- ▶ **Les jeunes écoutent beaucoup de musique, et ce, quotidiennement, se déclarant volontiers « accros »** : Ils aiment découvrir, avoir accès à des nouveautés, à des « perles rares », vibrer... « *J'aime l'émotion, le message que le chanteur ou la chanteuse transmet.* » (19-21)
 - ▷ A noter qu'ils visionnent rarement des concerts, parce que, selon eux, une vidéo ne peut faire ressentir l'émotion, l'ambiance d'une salle : « *C'est glauque de regarder un concert sur Internet.* » (19-21)

- ▶ **Ils déclarent avoir viscéralement besoin de se créer une ambiance musicale parce qu'ils n'aiment pas subir l'environnement sonore** (bruits alentours ou au contraire silence qui les oppresse)
 - « *Quand je suis seule, j'aime avoir de la musique dans mes oreilles, je ne supporte pas le silence.* » (15-18) « *Sur mon Smartphone : quand je suis dehors, j'aime pas le silence quand je marche dans la rue.* » (15-18) « *En bruit de fond à la place de la radio car pas de pub.* » (22-24)

- ▶ **Une écoute qui se fait le plus souvent seul, à n'importe quel moment de la journée et généralement en multitasking (on écoute la musique tout en ayant une autre activité)**:
 - ▷ **En nomade**, dans la rue ou dans les transports en commun (bus, métro, train, ...), à partir de leur smartphone ou leur baladeur numérique : pour se détendre, passer le temps, penser à autre chose.
 - ▷ **Egalement à la maison**, le plus souvent à partir de leur ordinateur, avec ou sans écouteurs (plus rarement sur leur Smartphone / baladeur numérique) : en accompagnement d'une autre tâche sur leur ordinateur (réseaux sociaux, travail, ...), etc.
 - « *Je sors, j'écoute ma musique, c'est presque mécanique.* » (19-21) « *Ce n'est plus vraiment un loisir mais une habitude de vie.* » (22-24)

Les Films : une consommation importante et individuelle

**Un moment de détente, intime : l'évasion, le ressourcement
La recherche assumée de l'isolement, du repli sur soi**

- ▶ **Les jeunes regardent très régulièrement des films sur Internet : des films anciens et récents, français et étrangers** (particulièrement ceux qui ne sont pas encore sortis en France ou qui ne sortiront jamais)
 - ▷ Ils se déclarent friands de nouveautés, d'exclusivités. Ils **traquent les dernières sorties** : « *Les nouveaux films, ceux qui ne sont pas encore sortis.* » (15-18) « *J'aime le cinéma sud-coréen, c'est une autre esthétique, ça ne sort pas en France.* » (19-21) « *Le dernier truc sorti aux US, l'avoir vite.* » (22-24)

- ▶ **Avec une tendance très nette à regarder les films seul, chez soi :**
 - ▷ **Dans son lit** (avec son ordinateur portable) : pour plus de calme, de temps pour soi, pour être dans 'sa bulle' ;
 - ▷ **Souvent très tard le soir** (après minuit), pour terminer la journée sur une note divertissante et parfois **lors de la pause déjeuner pour les actifs** : « *Quand je mange chez moi le midi pour me détendre.* » (22-24)

- ▶ **Plus rarement, un visionnage collectif pour échanger, partager des émotions :**
 - « *C'est plus agréable de regarder sur un grand écran.* » (15-18) « *C'est sympa, j'aime avec des potes pour échanger sur le film.* » (22-24)

Les Films : une consommation importante et individuelle

Un moment de détente, intime : l'évasion, le ressourcement

- ▶ **Les « Digital Natives » apprécient le silence total pendant le visionnage**
 - ▷ Pas de bruit alentour, pas de personnes présentes à proximité et avec la possibilité de s'isoler encore davantage en mettant des écouteurs.
« J'aime regarder dans mon lit, toute seule, dans le noir, c'est plus intime. » (15-18) « Personne ne me parle, je suis tranquille. » (19-21) « On peut mettre ses écouteurs, ne pas déranger, et ne pas être dérangé. » (15-18)

- ▶ **Ils ont ainsi le sentiment de vivre un moment privilégié et unique :** *« Quand j'avais 4 ans je n'aurais jamais pu imaginer pouvoir regarder la TV dans mon lit. » (15-18)*

- ▶ **Plus rarement, et surtout pour les jeunes actifs, une consommation nomade régulière :** *« Ça m'arrive à l'extérieur, au boulot, même, quand j'attends un rendez-vous, sur PC ou même mon Smartphone. » (22-24)*

Les Séries : une consommation boulimique et plus hétéroclite (versus les Films)

Des contextes de visionnage élargis

- ▶ **Tout comme pour les films, les 15-24 ans apprécient de regarder les séries dans un contexte intime : seuls, dans leur lit, le soir**
 - ▷ Dans l'entourage, le fait que tout le monde n'ait pas regardé la série au même rythme peut rendre difficile le visionnage à plusieurs, certains ayant avancé plus loin dans la progression de l'intrigue : « *Je regarde seul, car mes amis ne suivent pas forcément.* » (15-18) « *Mes amis ne sont pas forcément rendus aux mêmes épisodes que moi.* » (19-21) « *Seul, chacun de son côté, mais on en discute après.* » (22-24)

- ▶ **Les séries étrangères sont particulièrement appréciées, parfois même en version originale, pour parfaire son niveau linguistique :** « *J'ai un calendrier avec les séries qui sortent chaque jour de la semaine, genre ça va être le nouvel épisode de Gossip Girl.* » (22-24)

- ▶ **En mineur, certains déclarent avoir également, ponctuellement, des rituels spécifiques :**
 - ▷ Regarder à son domicile, avec ses amis une série dont tous sont fans, parfois même sur plusieurs jours, parce que la série les tient en haleine ;
 - ▷ Ou bien seul, pendant des moments de pause, pour décompresser. Exemple : entre deux cours, à la Fac... « *Parfois je regarde avec ma coloc.* » (19-21) « *A la fac parfois, je regarde une série pendant les pauses, pour penser à autre chose qu'aux études.* » (19-21)

Les Vidéos-clips/ vidéos amateurs : une pratique occasionnelle et impulsive

**Un moment de partage avec son entourage
(surtout évoqué par les plus jeunes, moins par les 22-24 ans)**

- ▶ **Les jeunes regardent avant tout les contenus ludiques, surprenants** (*des gags, du sensationnel, ...*)
 - ▷ Parfois les contenus éducatifs comme les tutoriaux (*danse, cuisine, ...*)
« *Je regarde les leçons de danse.* » (15-18)

- ▶ **Des contenus qu'ils aiment partager :**
 - ▷ Envoi par mail à ses proches (via la mention du lien Web) d'une vidéo appréciée
 - ▷ Ou visionnage à plusieurs, surtout pour les contenus ludiques
« *Comme c'est plus court, plutôt quelque chose à regarder avec ses amis ; et puis il y a plein de vidéos drôles à regarder à plusieurs.* » (15-18) « *Plus souvent avec des amis, il y a une émulation, on va rire ensemble sur les même choses et du coup j'ai moins l'impression de perdre mon temps, c'est moins drôle de rire seul.* » (19-21)

Les Vidéos-clips / vidéos amateurs : une pratique occasionnelle et impulsive

Un format court, favorisant un visionnage rapide, en toutes circonstances

- ▶ A tous moments de la journée ;
- ▶ Par impulsion, l'envie de se divertir, de se changer les idées ;
- ▶ Chez soi (chambre/salon) : sur un ordinateur de préférence (meilleure qualité d'image) ;
- ▶ Mais aussi à l'extérieur (le plus souvent dans les transports en commun), sur son Smartphone...

« Ce n'est pas très long et on peut choisir ce qu'on veut (truc marrant, clip, etc.). » (15-18) « C'est court, je ne vais pas passer un après-midi à regarder, ce n'est pas comme un film, plutôt des petits moments. » (15-18) « Pour les vidéos ; c'est sympa, il ne faut pas y passer toute la journée mais c'est divertissant. » (19-21) « Dans ma chambre ou dans la salle à manger (quand je veux faire partager une vidéo à ma famille). » (19-21) « Je me dis parfois, je vais en regarder un ou deux, mais ça peut déborder et j'y passe pas mal de temps au final. » (22-24)

Le Replay : des bénéfiques pratiques appréciés

Une pratique surtout évoquée par les plus âgés

► Une **flexibilité valorisée**

« Les chaînes TV s'y sont mises et je trouve ça très bien car on n'est pas toujours disponibles aux heures des programmes. » (22-24)

► Un visionnage en replay de matches, émissions sportives et reportages

« Parfois les matchs de NBA que je n'ai pas pu voir » (19-21) « Je regarde pas mal de reportages en Replay sur Arte. » (22-24)

La lecture : majoritairement des formats courts et de manière occasionnelle

Une préférence pour les textes courts et illustrés

► **Lecture de blogs (mode, cuisine, sorties...), sites de magazines (mode, actualités, sport...), journaux quotidiens, newsletters...**

- ▷ **Pour s'informer et se divertir** : se tenir au courant de l'actualité, suivre les dernières tendances, avoir des bons plans...

« Je lis des magazines oui mais pas de livres. » (19-21) « Moi oui, sur mon téléphone je lis les journaux (Le Parisien, le Monde...). » (19-21) « Les magazines de mode. » (19-21)

► **Un attrait également pour les blogs d'anonymes** perçus comme plus personnalisés, plus authentiques, plus fiables que les blogs affiliés à une marque (auxquels sont reprochés une démarche commerciale) ; la lecture de blogs a cependant été moins évoquée par les 22-24 ans.

« C'est des gens comme nous, je regarde des blogs culinaires, j'aime bien choper des recettes ; je n'ai pas de blogs particuliers, quand je recherche une recette je vais sur les blogs (car sur les blogs les gens ont vraiment testé et il y a des commentaires), parfois il y a des vidéos, parfois des photos, et parfois juste la recette. » (19-21) « Moi des blogs de mode (mais des filles pas des magazines, sinon c'est trop stéréotypé, ça fait standardisé). » (19-21)



La lecture : majoritairement des formats courts et de manière occasionnelle

► Un visionnage sur ordinateur et smartphone

- ▷ A n'importe quel moment de la journée, chez soi ou à l'extérieur
- ▷ Par nécessité (connaître les dernières nouvelles, chercher une recette, une idée, ..) plus que par impulsion
- ▷ Le plus souvent quand on est seul

► Une lecture possible en ligne d'extraits de livres mais qui reste peu fréquente au sein de notre échantillon qualitatif

« Souvent c'est pour tester si le bouquin est intéressant ou pas, si je le trouve en intégralité gratuitement je prends, je vais pas l'acheter. » (22-24) « Mon meilleur ami ne trouvait pas un livre dans les librairies, je l'ai trouvé sur Internet. Je lui ai envoyé via un lien .» (19-21) « Je télécharge les mangas c'est la seule façon d'apprendre l'anglais. Avant j'allais sur One manga mais il a fermé donc maintenant je vais sur Manga stream. » (19-21)

Les Jeux vidéo : un profil minoritaire au sein de l'échantillon

1 à 2 jeunes par groupe se rendaient sur des sites de jeux (le plus souvent des garçons) ; une assiduité variable selon les affinités individuelles

- **Pour les plus jeunes au sein de notre échantillon, une pratique assez occasionnelle (moins d'une fois par mois pour les 15-18 ans) :**
 - ▷ **Une pratique jugée très chronophage** : trop par rapport à leur rythme de vie actuel (études, entrée dans le monde du travail)
 - ▷ **Une peur de l'addiction**
 - ▷ **Une faible connaissance de l'offre actuelle** : contenu, modalités de jeu, ...
 - « Ça m'arrive de temps en temps, quand je n'ai rien à faire. » (15-18) « Je préfère sur consoles, ce sont des vrais jeux car on peut jouer en réseau. » (15-18) « Avant j'y allais uniquement pour les sites de jeux (je ne savais pas ce qu'on pouvait faire avec un ordinateur et j'étais petite). » (15-18)
 - « Quand j'avais 14 ans, j'y allais, mais maintenant je n'ai plus le temps ; et je ne me vois pas m'y remettre : c'était très chronophage, il faut des potes qui jouent... » (19-21)

- **Pour certains toutefois (notamment les 19-21 et 22-24 ans), une plus forte assiduité, voire une pratique quotidienne addictive, souvent en réseau :**
 - « C'est après les devoirs » « le soir après le travail ou très tôt le matin. » (22-24 ans) « J'aime les jeux en réseau, les jeux de foot, les jeux comme Call of Duty et les jeux de guerre. » (22-24 ans) « Quand je rentre je fais quelques parties de Bubble Island. » (19-21)

Enfin, pour une grande majorité, le constat d'une évolution de leurs pratiques sur Internet

Pour les 15-18 ans et la plupart des 22-24 ans : le sentiment d'être devenus plus exigeants, voire d'avoir une consommation plus sélective

- ▶ **Plus de sélectivité dans les activités pratiquées** : abandon de la navigation aléatoire, tous azimuts ; focus sur les activités préférées comme la musique, les réseaux sociaux...
 - ▷ **Une évolution des comportements qu'ils expliquent par leur changement de mode et rythme de vie** : une tendance à sortir davantage, à avoir moins de temps pour soi (compté-tenu du travail scolaire avant Bac / examens universitaires ou de la vie active pour les plus âgés)
 - ▷ Egalement par l'évolution des sites disponibles et la **prééminence des réseaux sociaux dont Facebook** : « *Quand j'étais plus jeune, je jouais aux jeux vidéo et avec le temps je ne fais qu'écouter de la musique.* » (15-18) « *Avant j'utilisais plus et maintenant c'est moins mais toujours pour les mêmes choses (Facebook, Youtube, musique, etc.) alors qu'avant je jouais sur l'ordinateur ; maintenant je ne vois plus l'utilité.* » (15-18) « *Je m'intéresse beaucoup à l'actualité et il faut aller sur Internet pour ça, avant j'y allais uniquement pour les sites de jeux.* » (15-18)



Enfin, pour une grande majorité, le constat d'une évolution de leurs pratiques sur Internet

- ▶ Une plus grande sélectivité également au niveau des téléchargements / du stockage ; une réduction en volume revendiquée :
 - ▷ Une pratique jugée chronophage, pour laquelle ils indiquent disposer de moins en moins de temps : « Je télécharge moins car je trouve moins les sites avec les bons liens, c'est plus compliqué qu'avant. » (22-24) « Il y a le facteur temps, on ne passe pas notre vie à télécharger, faut aller dans le monde réel aussi, donc je télécharge moins qu'avant. »(22-24)
 - ▷ Des freins relatifs à l'importation involontaire de virus
 - ▷ Des craintes exprimées surtout par les 22-24 ans (1 groupe) relatives au dispositif Hadopi : « Je ne télécharge plus n'importe quoi. Car ça prend du temps. Et il y a Hadopi quand même. Je n'ai pas le droit d'avoir un casier judiciaire, et il y a aussi le problème des virus, de la qualité. » (22-24) « Je télécharge mieux, du peer to peer entre amis, via clé USB. » (22-24)

Enfin, pour la plupart, le constat d'une évolution de leurs pratiques sur Internet

Pour la plupart des 19-21 ans et quelques 22-24 ans : le sentiment de consommer différemment voire davantage

- ▶ Soit ils se déclarent **plus experts dans la navigation on line, gagnant ainsi du temps, évitant de se perdre dans les méandres de la toile** : « *On a l'expérience.* » (19-21) « *Je sais où je vais, je ne perds plus de temps à fouiller, je vais directement sur T411.* » (22-24)
- ▶ Soit ils **accordent, d'une manière générale, de plus en plus d'importance à ce support** versus les autres supports (ex : téléphone, face à face) pour communiquer, et par extension, se divertir au plan culturel : **l'écrit prime sur l'oral, le virtuel sur le réel...** « *Si internet n'existait plus, on le réinventerait* » (19-21) « *Je préfère être en contact avec les gens par Internet que par téléphone : je suis dans une asso à la fac et on passe notre temps à s'envoyer des mails.* » (19-21) « *On fait plus tout, on n'a plus de barrières.* » (19-21) « *Drop Box, c'est un Cloud, on met tout ce qu'on veut, nos musiques, nos photos, on peut mettre une quantité hallucinante de données et on envoie à qui on veut.* » « *Facebook, qu'est-ce qu'on faisait avant d'ailleurs ? C'est l'idée du siècle.* » (19-21)
- ▶ ... **Avec néanmoins, pour quelques-uns (en mineur), des inquiétudes émergentes relatives à la toute-puissance du net, à ses dangers** : « *On est en train de tout dématérialiser. Ce qui ne me plaît pas c'est que mes données pourraient ne plus être protégées, ne plus être personnelles.* » (19-21) « *La législation ne va pas à la même allure que l'évolution d'internet.* » « *Nous on a grandi avec les ordi, mais mon petit frère, il est né avec, et là je suis inquiète.* » (19-21)



Les pratiques sur Internet en matière de loisirs culturels : en bilan

- ▶ Les pratiques on line en matière de biens culturels sont essentiellement **tournées vers le divertissement** (versus l'éducatif) et se révèlent **très hétéroclites en termes de lieux** (domicile, nomadisme en extérieur) et de supports (ordinateur portable, Smartphone, parfois TV ou baladeur numérique).
- ▶ A l'exception du visionnage collectif occasionnel de vidéos ludiques / de séries et de la pratique des jeux vidéo en réseaux par quelques uns de nos interviewés, les biens culturels sur Internet se « consomment » le plus souvent seul, comme **un moment intime, un moment « à soi »**.
- ▶ La « consommation » individuelle de **musique et de films est révélatrice de la mentalité actuelle des 15-24 ans** : une **génération plutôt individualiste, qui éprouve le besoin de s'isoler et de se créer « une bulle » face aux agressions extérieures** (les autres, le bruit ou à l'inverse l'angoissant silence).
- ▶ Les « Digital Natives » expriment également des **sentiments ambivalents** : une **maîtrise technique croissante** (navigation, recherche de contenus...), une **fascination réelle vis-à-vis d'Internet et de la profusion de contenus à disposition**, mais une certaine **prise de recul** et une **conscience** des limites et des aléas de l'utilisation d'Internet.

II. LOGIQUES D'ARBITRAGE ENTRE OFFRE LICITE ET ILLICITE

2.1. Les offres illicites : représentations et attitudes

Des pratiques illicites souvent bien identifiées comme telles dans la mesure où il existe des indicateurs ...

En premier lieu, l'information circulant entre internautes

- ▶ De préférence de vive voix, **via le bouche à oreille**, une moindre confiance semblant être accordée aux forums en ligne : « *Ma tante vient toujours me demander ce que j'ai trouvé.* » (19-21) « *Certains mettent le lien vers la série.* » (19-21) « *On se demande entre nous où on a trouvé tel site.* » (15-18)
 - ▷ **Une logique de prudence** : les échanges par voie orale (vs voie écrite) évitent toute traçabilité et donc action de la part des instances légales « *Je n'enverrai jamais un bon plan de site par mail, pour peu qu'ils remontent jusqu'à moi.* » (19-21) « *Oralement car j'ai peur de me faire choper à chaque fois.* » (15-18)
- ▶ Des recommandations échangées, souvent **de manière tacite**, le caractère illicite des sites recommandés pouvant très bien ne pas être mentionné dans la conversation : « *Quand on a un problème sur un site, on demande à un pote 'tu vas sur lequel' et c'est tout.* » (22-24) « *On en a parlé pendant la crise Megaupload, pour trouver une solution.* » (22-24) « *C'est tacite, on se doute bien que c'est pas Youtube, on sait qu'on passe un peu à travers, mais bon...* » (19-21) « *Je demande s'ils connaissent un bon site de téléchargement où on trouve de tout.* » (15-18)
- ▶ En revanche, les **caractéristiques / atouts des sites sont soulignés** lors de la recommandation (rapidité de téléchargement, nouveautés, etc.) : « *C'est par bouche à oreille, on dit que ça va vite, que ça passe le lendemain en Europe du jour où c'est sorti aux USA.* » (19-21) « *On indique si c'est en VO ou en VF.* » (19-21) « *Je vais sur mon site (streaming4iphone) ; c'est une copine qui m'a montré, comme celui-là va je ne vais pas en chercher d'autres : ça va vite, 15 min pour un film, et les films sont en bonne qualité.* » (15-18)

Des pratiques illicites souvent bien identifiées comme telles dans la mesure où il existe des indicateurs ...

Egalement, des indices d'ordre technique peuvent laisser supposer que le site ne s'inscrit pas dans la légalité

- ▶ Un **cheminement souvent complexe** pour parvenir à obtenir le contenu souhaité :
 - ▷ Une **recherche par étapes** : « Je cherche sur Google et à force de pratique, on sent quel lien va mener à quelque chose. Souvent ça nous mène vers un autre moteur de recherche avec les mêmes termes, on se dit qu'on a trouvé, mais pas du tout. » (22-24) « Je recherche par moteur de recherche et j'abandonne souvent car ça prend du temps » (22-24) « Je tape le nom d'un film sur Google ou Youtube et je cherche. » (15-18)
 - ▷ Les internautes les plus « techniciens » **téléchargent des logiciels de partage, des débrideurs, des convertisseurs, ...** : « J'utilise des débrideurs, mais c'est volatile, ça peut ne plus marcher le lendemain. C'est un système d'entraide, on peut les trouver sur des forums, c'est développé par des gens comme nous. » (19-21)
- ▶ Une **complexité** généralement qualifiée d'**agaçante / de chronophage**, d'autant que l'ensemble des jeunes rencontrés ont connu **Megaupload** (site illicite devenu à leurs yeux quasi **mythique**), **qu'ils regrettent pour ses atouts pratiques** : un site multi-fonctions, regroupant plusieurs catégories de contenus, facile d'accès et offrant des performances de bonne qualité. La **disparition du site a ainsi été vécue comme un réel handicap** (certains évoquent même « le deuil d'une génération »). Toutefois, la plupart des **internautes reconnaissent avoir rebondi** vers des offres alternatives : « Il y avait tout, musique, séries, fichiers persos... » « Tous les sites pointaient vers MegaUpload. » « Ça a été long pour se réorienter vers autre chose. » (22-24) « Tu en as un qui disparaît, tu en as 10 qui naissent, il ne faut pas t'inquiéter. » (19-21)

Des pratiques illicites souvent bien identifiées comme telles dans la mesure où il existe des indicateurs ...

Enfin, des caractéristiques pratiques laissent à penser que l'on a affaire à un contenu illicite

- ▶ **L'aspect dépouillé, souvent rudimentaire de la page d'accueil** : « *Les sites des streaming sont simples et dépouillés, c'est une caractéristique des sites illégaux* » (22-24)
- ▶ **La qualité aléatoire du contenu (image / son)** : « *La qualité de l'image n'est pas forcément bonne.* » (22-24) « *Quand l'image n'est pas bonne, c'est que c'est pas bon.* » (15-18)
- ▶ **La durée de visionnage limitée (sites de streaming)** : « *Tu ne peux regarder le film que pendant 30 minutes, ensuite ça coupe pendant 30 minutes, et tu peux regarder la fin, c'est pénible.* » (15-18)
- ▶ **Le caractère souvent éphémère du site** : « *Demain, il peut très bien ne plus exister.* » (19-21)
- ▶ **La présence occasionnelle de bandeaux annonçant que le site est menacé de fermeture** : « *Ils nous avertissent par une bannière.* » (19-21)
- ▶ **La mise à disposition gratuite de nouveautés (derniers films / hits sortis)** : « *C'est de la présomption, quand sur un site je vois un film qui vient de sortir au ciné et que je l'ai gratuitement disponible, là je me pose des questions* » (22-24) « *On n'a pas à payer alors que le film vient de sortir* » (15-18)
- ▶ **Les noms de site incongrus** : « *Parfois, les noms sont bizarres, trop fantaisie* » (15-18)
- ▶ **La surenchère de pop up publicitaires, générateurs de virus** : « *Il y a des sites un peu bizarres avec plein de virus à cause des pop up.* » (15-18)

...même si certaines confusions persistent

Certaines représentations sont très ancrées, quelle que soit la cible : le caractère illicite d'une offre culturelle est associé à sa mise à disposition en téléchargement gratuit

- ▶ **Le contournement des droits d'auteur est souvent évoqué d'emblée. L'ensemble des jeunes rencontrés savent que les biens culturels sont soumis au paiement de droits d'auteur inclus dans le prix de la commercialisation (même si les implications du concept de droit d'auteur ne sont pas clairement appréhendées, cf. Chapitre III) « Un site illégal c'est quand il propose des produits gratuitement. » « Il ne reverse pas de droits d'auteur. » (22-24) « Un site illégal c'est quand tu ne paies rien, c'est gratuit. » (15-18)**
- ▶ **Une offre existant en parallèle à une offre payante, donc par analogie, on en déduit qu'elle ne peut être qu'illégale** « On télécharge et on ne paie pas donc on sait que c'est illégal. » « Alors que pour un site légal, il faut avoir la carte bleue sous le bras. » (22-24)

...même si certaines confusions persistent

Le simple visionnage en ligne (streaming) est souvent considéré comme licite ou assimilé à du licite... même si des doutes subsistent pour quelques uns

- ▶ **Sur le plan émotionnel, on n'acquiert pas le bien, on ne s'en rend pas propriétaire, il est simplement mis en ligne :** « *On ne fait que regarder.* » « *DPStream c'est légal, on regarde juste.* » (22-24) « *Tu ne le stockes pas sur ton ordinateur.* » (15-18)
 - ▷ **Et si le streaming est parfois supposé illicite, il est jugé difficile à sanctionner :** pas de téléchargement sur l'ordinateur, donc pas de traces, pas de preuves « *Moins de risques au niveau de la loi avec le streaming, pas de sanction Hadopi car pas de preuves (le fichier n'est pas sur l'ordinateur).* » (15-18)

- ▶ **Pour certains, ce sont les internautes mettant des contenus en ligne qui sont dans l'illégalité, et non ceux qui les visionnent :** « *Si tu regardes une vidéo en ligne, tu ne fais rien de mal, ce n'est pas toi qui l'a mise.* » (19-21), « *C'est pour ceux qui déposent quelque chose pour qui ça peut être illégal, pas les autres.* » (15-18)

- ▶ **En mineur, un caractère licite supposé par analogie avec le principe légal du Replay des chaînes télévisées :** « *C'est comme ce qu'on regarde après avec les chaînes TV, c'est tout à fait légal.* » (22-24)

...même si certaines confusions persistent

Une identification concrète du caractère licite d'un site / d'une offre qui peut être difficile

- ▶ **Pour les 15-24 ans interviewés le caractère licite d'un site n'est pas expressément revendiqué / affiché en page d'accueil** : « C'est possible qu'on trouve quelque chose sur les sites légaux mais en tout cas c'est pas apparent. » « Il faudrait aller chercher dans les conditions du site, chose que personne ne fait. » (22-24)
- ▶ La perception du caractère licite est donc souvent fondée sur **la notoriété et la pérennité** du site :
 - ▷ Aucun doute n'est permis pour les sites proposant une offre payante tels Itunes, Virgin,... : « Les sites légaux sont connus, comme Virgin, où tu payes » (22-24)
 - ▷ Concernant les sites gratuits, c'est d'abord la notoriété et la pérennité qui permettent d'arbitrer : « Youtube, Dailymotion, Itunes, c'est légal, connu, alors que les autres comme WaWaMania sont amenés à disparaître. » (19-21) « Youtube c'est trop énorme pour être illégal. » (22-24)
 - ▷ ...non sans quelques nuances: « Ben moi tu vois je sais pas, je pense que c'est illégal parfois même sur YouTube car j'ai rien payé et je peux écouter à volonté. » (22-24) « Youtube, DailyMotion peuvent avoir un pied dans l'illégalité, car tout le monde peut publier ce qu'il veut. Quand tu vois que tu as des films récents que tu pouvais voir en entier, tu te poses des questions. » (19-21)
- ▶ Parfois (de manière très marginale), **la mention de l'extension « .fr » est décodée comme la preuve du caractère licite du site** : l'origine française garantissant un contrôle, les contenus illicites étant perçus comme provenant le plus souvent de l'étranger



...même si certaines confusions persistent

Enfin, quelques jeunes soulignent le caractère trompeur de certains sites illicites reprenant les codes des sites licites

« Des sites vont proposer des choses de qualité et faciles d'accès, le design va être trompeur, on a l'impression que c'est légal et pourtant ils ne reversent pas de droits. Le consommateur est trompé. Je n'ai pas de nom en tête, mais certains arrivent à maquiller leur page d'accueil et on se laisse embarquer dans l'illégalité. » (22-24)



Au final, si la plupart des jeunes rencontrés déclarent savoir à quoi s'en tenir quant à l'identification des sites illicites versus licites, des zones d'ombre subsistent

En termes d'attitudes : un recours à l'offre illicite banalisé...

Le recours aux pratiques illicites (tous modes d'accès peer-to-peer, streaming, téléchargement direct) est souvent un réflexe et semble banalisé

- ▶ **L'indifférence prévaut pour la plupart :** « *On se doute que c'est pas légal mais on s'en fiche.* » (19-21) « *On ne se pose plus la question car on est tellement dans l'illégalité permanente... Je ne me suis jamais dit que j'allais avoir les flics sur le dos* » (22-24) « *Moi je m'en fiche, je sais juste qu'il ne faut pas trop télécharger.* » (15-18)
 - ▷ **Les internautes ne vérifient jamais le caractère licite des sites consultés :** « *Personne ne va regarder les conditions du site.* » (22-24)
- ▶ **La banalisation de ces pratiques renforce leur caractère décomplexé: elles semblent concerner toutes les strates de la société** « *Même ma mère s'y est mise .* » (22-24) « *Je suis étudiante en droit, je sais que ça n'est pas légal, mais tout le monde le fait.* » (19-21)
- ▶ **Des phénomènes d'entraide sont observables dans l'univers du recours illicite : échange de « tuyaux », de compétences, de stratégies de contournement...** : « *On peut demander à un ami de télécharger et de copier sur une clé car on sait que lui sait le faire rapidement .* » (22-24)

Des postures distinctes vis-à-vis de l'illégalité ont pu être observées.....

Méfiance

- ▶ **Crainces relatives à la législation**, au dispositif Hadopi ;
- ▶ **Auto-restriction** en termes de comportements, souvent circonscrits au streaming :

« Je ne télécharge jamais rien. Des copains le font pour moi et me donnent les choses sur clé USB. » (22-24) « Je me pose des questions, on ne sait pas toujours vraiment si ce qu'on fait est légal ou pas, c'est pas bien indiqué. Il y a plein de façons de télécharger et on ne sait pas lesquelles sont légales. Moi je télécharge avec un truc qui copie l'URL de Youtube et qui en sort la musique, je copie le lien et ça le convertit en MP3. Ça me donne bonne conscience, j'ai moins l'impression de télécharger. » (22-24)



Minorité, surtout parmi les 22-24 ans

Culpabilité

- ▶ **Interrogations relatives au respect des artistes** et à leur juste rémunération ;
- ▶ Des interrogations **formulées de manière spontanée** : sentiment culpabilisant de voler l'artiste, de ne pas récompenser le travail fourni, de ne pas respecter son œuvre, de ne pas participer à sa réussite.
- ▶ Les **comportements illicites restent présents mais pour certains, plus mesurés** : peu / pas de téléchargement, achats occasionnels / intentions d'achat pour une minorité : *« J'ai déjà loué des films. » (22-24) « Pour la musique je paierai un abonnement Spotify quand je serai plus à l'aise, ça donne un peu d'argent aux artistes qui galèrent en ce moment. » (22-24) « Si j'aime le morceau, je vais acheter. » (15-18) « On ne remercie pas l'artiste. » (15-18)*



Majorité des 15-18 ans et quelques 22-24 ans

Des postures distinctes vis-à-vis de l'illégalité ont pu être observées...

Indifférence

- ▶ Les **pratiques illicites** sont **assumées**, **sans état d'âme**, et font même l'objet de **justifications argumentées** (« *ce n'est pas de ma faute, c'est de leur faute* » :

« C'est de leur faute, il y a une offre payante et une gratuite, je vais au plus offrant. » (19-21) « Hors de question d'aller financer cet artiste qui gagne assez d'argent comme ça. » (22-24) « Les artistes sont riches, ont d'autres moyens de se financer. » (19-21) « On n'a aucune transparence par rapport à ce qui est reversé aux artistes, j'ai pas envie d'aller alimenter des sites qui se font plein de pognon. » (22-24)

- ▶ Elles font **partie du quotidien** de ces jeunes, qui **se posent peu de questions** quant aux pratiques culturelles responsables
- ▶ Les **dispositions légales** sont **peu prises au sérieux** et ont peu d'impact



Large majorité des 19-21 ans et quelques 22-24 ans

Transgression

- ▶ Les **pratiques illicites** sont **appréhendées sous un angle quasi-ludique**, par des jeunes très à l'aise avec les nouvelles technologies ;
 - ▷ Téléchargement massif
 - ▷ Et pour une minorité, mise en ligne de contenu
- ▶ **Des jeunes bravant les interdits, et peu réceptifs aux dispositions légales** (certains ont reçu une recommandation de l'Hadopi et ont mis un frein à leur volume de téléchargement, sans stopper leurs pratiques)



Quelques profils parmi les 19-21 ans et les 22-24 ans

Le recours à l'offre illicite peut même être valorisant pour l'utilisateur

En témoignent également les portraits caricaturaux réalisés lors des réunions de groupe

- ▶ **L'utilisateur de sites illicites** est généralement représenté
 - ▷ soit sous les traits **d'un jeune moderne, féru de technologie, bien dans son temps (=eux)**
 - ▷ soit sous **les traits de « Monsieur Tout le Monde »**, révélant la banalisation d'une pratique souvent justifiée par le manque de moyens financiers :
 - « *Un geek, il a 24-25 ans, il est vraiment bon, il a de l'expérience, il est brillant, ingénieur informatique, MIT (...) il a des lunettes, des T-shirts de Star Wars (...) mais il n'est pas moche non plus quand même* » (19-21) « *Plein de gens n'étaient pas prêts et ont passé le pas* » (22-24) « *Il télécharge par nécessité, car il n'a pas les moyens, ce serait moins cher, il achèterait* » (15-18) »
- ▶ Alors que l'internaute privilégiant les sites licites, lui, s'inscrit souvent **dans un registre passéiste, désuet (« un ringard ») et / ou sous les traits d'un personnage à l'aise financièrement** :
 - « *C'est Jean-Claude, au moins 40 ans, il est comptable, il aime aller à la pêche, il fait son footing matinal, il aime sa variété française, un petit beauf quoi, il écoute France Inter le matin et regarde Téléfoot le weekend.* » (19-21) « *Michel, 40-50 ans, il travaille au Trésor Public, il a les moyens et il a peur de l'illégalité.* » (22-24) « *Il a de l'argent, a réussi.* » (15-18)

Le recours à l'offre illicite peut même être valorisant pour l'utilisateur

Le recours à l'offre illicite peut même s'inscrire dans une dynamique de modernité pour certains : c'est « vivre avec son temps ».

- ▶ Les jeunes rencontrés qui sont **les plus à l'aise avec Internet** et les pratiques de consultation des contenus illicites se sont montrés **fiers de leur technicité et disposés à « donner des conseils »** à leurs pairs : « *Il y a des débrideurs pour ça* » (15-18) « *Des convertisseurs pour convertir une vidéo Youtube en mp3* » (19-21)

En revanche, le respect des artistes apparaît comme une préoccupation plus présente dans les portraits réalisés par les 15-18 ans et une partie des 22-24 ans

- ▶ Pour les **jeunes plus conscients du respect des droits des artistes (les 15-18 ans, un groupe 22-24 ans)**, la **notion d'éthique** est néanmoins spontanément ressortie quant à l'utilisation des sites licites :
« *Une femme qui travaille ou qui a des parents aisés, elle a eu une éducation, elle est responsable, elle respecte la loi et le travail des artistes.* » (22-24) « *Une personne respectueuse de l'artiste.* » (15-18) « *Ceux qui utilisent des sites illicites : des jeunes sans scrupules, se foutent des artistes, ne sont pas reconnaissants* » (15-18)

L'Hadopi est évoquée par certains de manière spontanée

Si tous les jeunes rencontrés connaissent l'Hadopi et sa raison d'être, ses missions sont mal connues et le principe d'envoi de recommandations mis à distance car pour eux cela est avant tout destiné aux très gros téléchargeurs

NB: Le dispositif HADOPI n'a pas été testé en tant que tel dans cette étude

- ▶ Certaines **représentations spontanées**, relatives à l'Hadopi traduisent la **méconnaissance des modalités précises de son action** :
 - ▷ **Seul le dispositif « de réponse graduée » est évoqué de manière spontanée**
 - ▷ **A noter également que pour la plupart des interviewés, il faut sortir du lot en termes « d'actions illicites » pour se faire repérer et susciter l'intervention de l'Hadopi** : « *Il faut télécharger massivement pour se faire repérer.* » (22-24) « *Je fais quand même attention, je ne télécharge pas des trucs récents, car je vais prêter serment pour être avocate, donc il ne faut pas que je me fasse remarquer.* » (22-24) « *Je ne regarde pas assez pour qu'ils s'intéressent à moi. Certains en regardent tellement.* » (19-21)

- ▶ Ainsi, le **processus de sensibilisation via la recommandation est généralement mis à distance**
 - ▷ Outre la tendance générale à penser que « cela n'arrive qu'aux autres », ils **ne se considèrent pas réellement comme des contrevenants**, ne se définissant pas comme de « gros téléchargeurs » et leurs pratiques étant destinées à un usage personnel : « *À une époque, certains faisaient de la revente, les gens téléchargeaient, gravaient et revendaient, ça d'accord, mais nous...* » (22-24) « *De toutes façons il n'y aura jamais de poursuites, pas à notre niveau.* »
 - ▷ A noter que les quelques jeunes (2), parmi les profils les plus décomplexés (cf. p59), ayant déjà reçu une recommandation de l'Hadopi, déclarent avoir mis un frein à leurs pratiques illicites, sans les avoir totalement arrêtées.

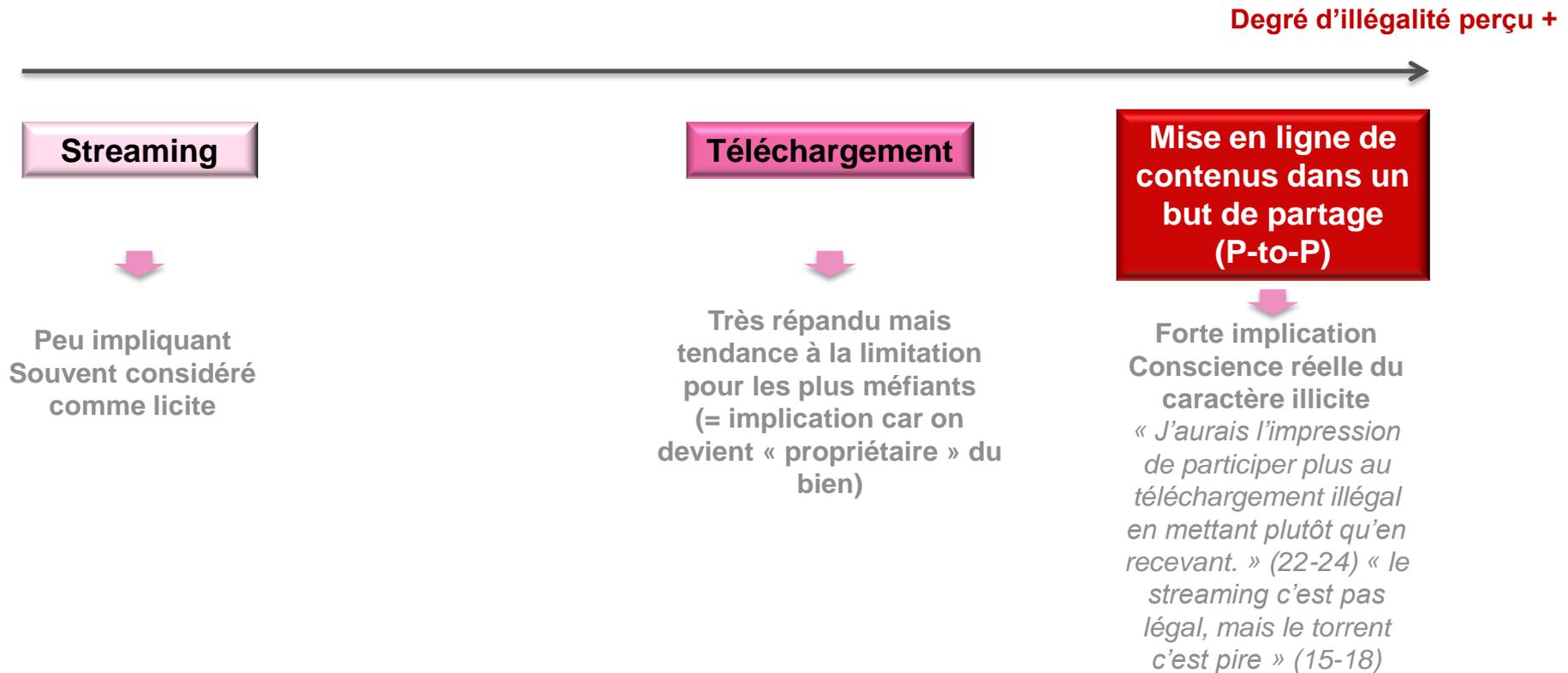
L'utilisation de l'offre illicite : parfois même, le recours à un ensemble de justifications sur le fond

Comme argument principal: le recours à une offre culturelle gratuite ou du moins peu onéreuse qui permettrait une plus large diffusion de la culture

- ▶ **L'offre payante actuelle** est considérée comme **sélective** ;
- ▶ La majorité des jeunes rencontrés verbalisent fortement leurs limites en matière budgétaire et **revendiquent le principe d'une minimisation des coûts afin de favoriser l'accès à la culture**
- ▶ **Dans ce contexte, le principe d'une législation est mis à distance** « *Il faut évoluer avec son temps, je trouve ça hypocrite de faire des lois pour interdire le téléchargement, le Net c'est pas en France, c'est le monde entier, on peut aller sur n'importe quel site, alors autant développer un nouveau truc quitte à payer un petit peu, que les artistes puissent continuer à vivre, mais ne pas faire quelque chose de répressif.* »(19-21)

Par ailleurs, il existe une tendance générale à relativiser son propre positionnement dans l'illégalité ...

... En fonction du caractère actif ou passif de son comportement :

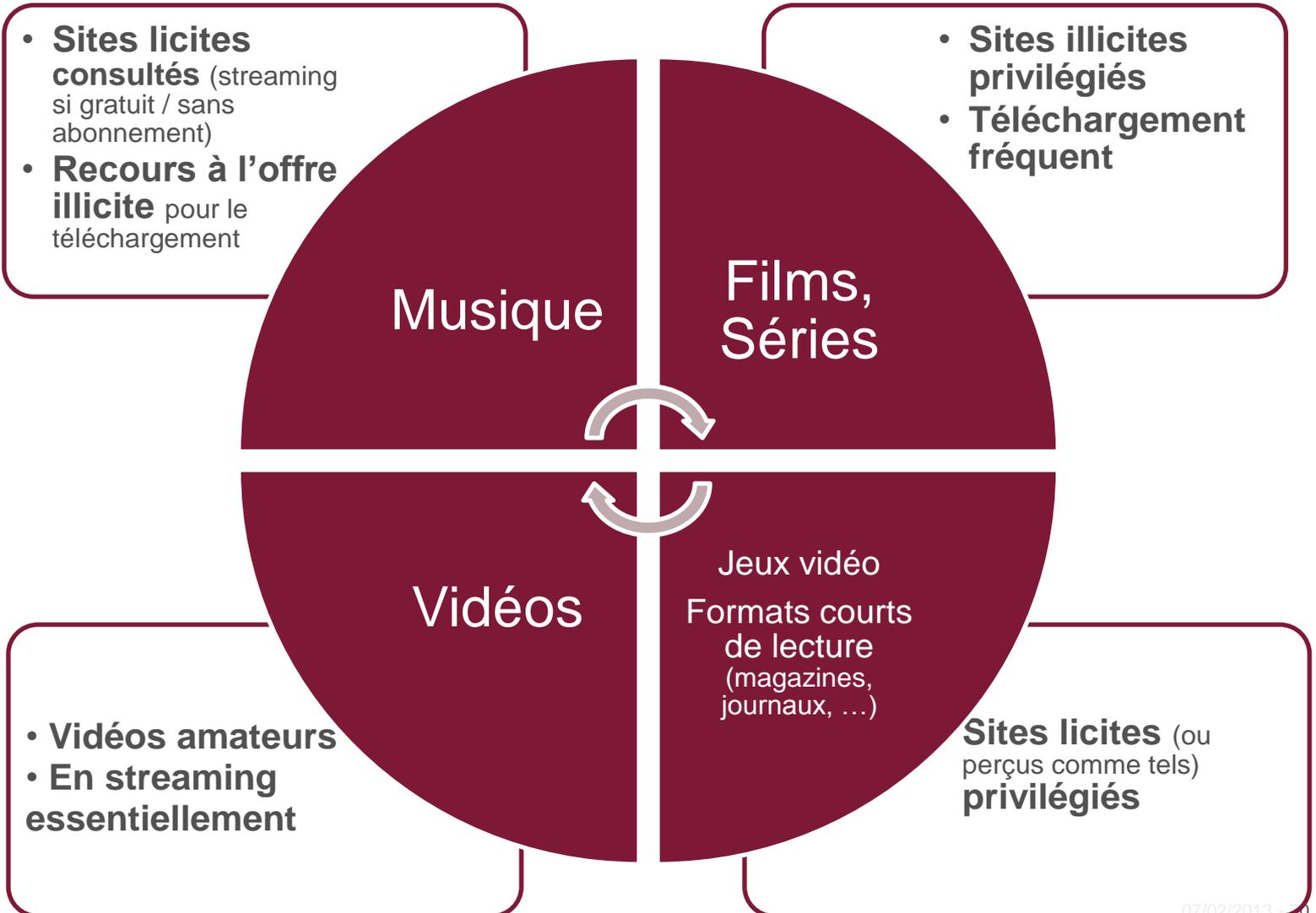


Attitudes vis-à-vis des offres illicites : en bilan

- ▶ La **connaissance des caractéristiques des offres illicites reste parcellaire**. Si la plupart des contenus illicites sont utilisés en tout état de cause, certains sites peuvent être trompeurs :
 - ▷ **Il peut être parfois difficile de distinguer une offre licite d'une offre illicite** : absence « d'indicateurs de légalité visibles sur les sites licites », contenus illicites apparaissant sur des sites qu'ils considèrent comme licites
- ▶ L'utilisation de contenus illicites est **largement banalisée**, mais il existe **différents degrés de sensibilisation aux usages responsables**. Certains jeunes (surtout les 15-18 ans) font d'emblée état d'interrogations quant aux **implications des usages illicites vis-à-vis des artistes** (cf. Chapitre III, Les droits d'auteur).
- ▶ **Le dispositif Hadopi semble avoir fait prendre conscience du caractère illicite de certaines offres mais les messages ne sont que partiellement intégrés**. Par ailleurs, de nombreux jeunes considèrent que leurs comportements ne sont pas **répréhensibles** dans la mesure où **le volume de leur consommation de contenus illicites reste mesuré** (ils se présentent comme des « petits consommateurs » et ont tendance à minimiser leur rôle).
- ▶ Si certains comportements (la mise en ligne de contenus illicites sur des sites Peer-to-Peer, le téléchargement de contenus illicites) sont sans équivoque perçus comme inscrits dans l'illégalité, **le doute est parfois de mise quant au streaming (de contenus illicites), considéré comme une pratique moins « grave »**.

2.2. Les pratiques : logiques de choix offres illicites Vs licites

Des tendances différentes selon la catégorie de biens culturels



La Musique : la gratuité avant tout

- **Les sites licites sont consultés le plus souvent si le streaming est gratuit / sans abonnement**
- **Le recours à l'offre illicite pour le téléchargement est majoritaire**

- ▶ **La gratuité (streaming / téléchargement) constitue un facteur discriminant :**
 - ▷ **Recours très fréquent aux offres illicites** (parce qu'elles sont le plus souvent gratuites) pour le téléchargement de musique ;
 - ▷ **Abandon, pour certains, de sites licites comme Deezer** parce qu'ils sont devenus payants ;
 - ▷ Très en mineur néanmoins, souscription occasionnelle d'un abonnement pour un événement exceptionnel. (Ex : l'organisation de soirée : la garantie d'avoir de la musique sans coupure publicitaire)

« La chanson est à 99 centimes sur Itunes, si on télécharge 100 chansons ça peut monter vite. » (15-18)
« S'il avait fallu que je paye tous les morceaux que j'ai, je serais ruiné. » (22-24) « J'ai arrêté Deezer dès que c'est devenu payant. » (19-21)
- ▶ **Avec pour les 15-18 ans, une difficulté supplémentaire, justifiant le recours systématique aux offres illicites gratuites :** dépendance financière vis-à-vis de leurs parents, qui opposent fréquemment leur veto aux achats sur Internet / aux abonnements pour la musique : *« Je dois demander la carte bancaire de ma sœur ... » (15-18) « Les parents ne voudraient pas payer, et ça ne sert à rien de payer pour un truc qu'on peut avoir ailleurs. » (15-18)*

La Musique : téléchargement Vs streaming...

Téléchargement

- ▶ Pour stocker la musique sur son téléphone portable
 - ▷ Et pouvoir l'écouter hors de son domicile
- ▶ Télécharger des albums entiers
- ▶ Bénéficier d'un large choix
- ▶ Avoir la primeur des dernières nouveautés

« La musique, je la télécharge chez moi pour l'écouter ensuite sur mon téléphone. » (19-21)
« Vaste choix proposé, on n'est pas limité. » (19-21)
« Les nouveautés sont disponibles directement sur les sites illégaux. » (19-21)

NB : Pour certains, les œuvres téléchargées illégalement sont uniquement conservées sur le téléphone portable : sentiment d'une prise de risque moins grande versus l'ordinateur

« Avec le téléphone portable, je ne suis pas sûr qu'ils puissent nous retrouver. » (19-21)
« Je me fais ma bibliothèque personnelle sur mon téléphone. » (19-21)

Streaming

- ▶ Plutôt à domicile
- ▶ En musique de fond
- ▶ Comme une écoute distraite, pendant une autre activité (ex : travail, réseaux sociaux...)

Les Films / les séries : usages illicites et téléchargement avant tout

Les sites illicites sont privilégiés, pour trois raisons principales

- ▶ **La gratuité est ici aussi discriminante -> D'autant plus que les moments de consommation privilégiés (seul, souvent tard le soir) se prêtent mal, pour les plus jeunes, à la sollicitation des parents pour recourir à leur carte bancaire**
- ▶ **La primeur des nouveautés, des exclusivités avant leur sortie en France : l'offre licite étant considérée comme « à la traîne » à ce niveau (ils n'ont généralement pas conscience des droits de diffusion, etc.)**
- ▶ **Et particulièrement auprès des 19-21 ans, peu d'importance est accordée à l'objet (DVD) en tant que tel : « Jamais je n'achèterais un DVD, à la rigueur je me le fais offrir, mais acheter : jamais, c'est 20€. » (19-21)**

Le téléchargement illicite est fréquemment utilisé pour les films

- ▶ **Pouvoir regarder le film partout, à tous moments (plus besoin d'une connexion Internet)**
- ▶ **Pouvoir le regarder autant de fois qu'on veut, seul ou à plusieurs ;**
- ▶ **Sans coupure publicitaire** (comme c'est souvent le cas avec le streaming)
« Rapide et gratuit. » (15-18) « Il y a des films qui ne passent pas à la TV et là on peut les voir quand on veut. » (15-18) « Pratique quand on ne peut pas aller au cinéma : tout le temps disponible (le cinéma ça ferme, les magazines aussi...), on peut trouver H24, ça m'arrive de chercher un film la nuit. » (15-18) « On peut le re-regarder n'importe où, (même sans connexion) et n'importe quand. » (15-18) « Avoir des épisodes de séries dès leur sortie, trois jours après leur diffusion aux USA on a la version sous-titrée. » (19-21)

Les Films / les séries : téléchargement Vs streaming

Téléchargement

- ▶ **Les plus prudents évitent tout stockage, par crainte de traçabilité sur leur ordinateur et donc de sanctions légales** : après visionnage, le contenu est systématiquement supprimé de l'ordinateur « *Je jette, j'ai peur.* » (15-18)
- ▶ **Les plus sereins stockent** (dans la limite de la mémoire disponible sur leur ordinateur)
 - ▷ **Prioritairement les films** : l'envie de conserver un contenu apprécié, qu'ils pourraient avoir envie de revoir à nouveau : « *Moi j'aime en avoir un maximum. Si le dernier Batman est sorti, je le télécharge pour plus tard. Aussi bien je ne vais pas le regarder, mais je sais qu'il est là.* » (22-24)
 - ▷ **Plus rarement les séries** : la logique en épisodes induit une consommation rapide, périssable, qui ne se garde pas
 - ▷ **Pas de logique de classement** particulière : « *Je les mets dans mes documents avec des sous dossiers : 'films vus', 'films à voir' .»* (19-21)
 - ▷ Et un **nettoyage fréquent** pour faire place nette dans l'ordinateur, et pour pouvoir stocker de nouveaux contenus

Streaming

- ▶ **Une pratique qui reste plus secondaire** (versus le téléchargement)
 - ▷ Davantage de contraintes :
 - **Coupures publicitaires**
 - **Durée de chargement variable**
 - **Obligation de suivre le document visionné jusqu'au bout**
 - **Décalage entre le son et l'image**
- ▶ **Qui semble plus fréquente pour les séries** : « *Les séries c'est épisode par épisode : il y a trop de trucs à télécharger.* »
- ▶ **Pratique ...**
 - ▷ **lorsqu'on n'a pas le temps de télécharger** : « *Avant de dormir quand on n'a pas le temps de télécharger et qu'on veut regarder un truc.* » (15-18)
 - ▷ **Ou hors de chez soi** : « *Le streaming ça marche avec le wifi (pour quand je ne suis pas chez moi) alors que le téléchargement c'est trop long.* » (15-18)

Les vidéos amateurs : le streaming avant tout

Deux sites consultés principalement: *Youtube et Daily Motion*
• **En streaming**

- ▶ **Peu / pas de recours au téléchargement**
 - ▷ Un contenu qui se vit sur le moment, ne se conserve pas

- ▶ **L'offre est jugée satisfaisante**
 - ▷ Une offre vaste, diversifiée
 - ▷ Des formats courts qui ne nécessitent pas une qualité d'image et de son

- ▶ **Mais des reproches récurrents à l'égard de l'offre :**
 - ▷ Des bugs, des coupures fréquentes
 - ▷ Une vitesse de chargement parfois très lente
 - ▷ Et des messages publicitaires qui seraient de plus en plus nombreux, vecteur d'agacement

« *Il y a de plus en plus de pubs avant de regarder la vidéo.* » (19-21)

Les Jeux vidéo et la lecture : le licite avant tout

Pour les jeux vidéo, les sites licites offrent ...

- ▶ Une meilleure qualité de jeu : son et image
- ▶ L'opportunité de jouer en réseau
- ▶ Une simplicité et une sécurité d'accès

« On peut télécharger des jeux illégalement mais c'est plus compliqué, il faut craquer la console ; en général c'est des professionnels qui le font. » (15-18) « Il y a des jeux qui se jouent en ligne, il vaut mieux avoir la version légale, comme ça on a accès à toute l'interface de l'éditeur. » (22-24) « Je préfère payer pour la qualité, car sur le net ce ne sera jamais des jeux bien, ce ne sont que des petits jeux. » (19-21)

Pour les formats courts de lecture, les sites licites garantissent ...

- ▶ Un contenu officiel et contrôlé
« Il faut se méfier des sites non officiels car parfois sur Internet ils annoncent qu'un tel est mort et ce n'est pas vrai » (19-21)

En très mineur : pour les formats longs, lecture d'ouvrages tombés dans le domaine public / d'extraits disponibles sur sites licites (ex : Amazon, Fnac..) ...

En mineur également : les sites illicites peuvent être consultés pour les mangas

- ▶ La gratuité est vecteur d'attrait

Peu / pas de téléchargement pour les profils de notre échantillon de consommateurs occasionnels. Une consultation en ligne/streaming principalement

Les logiques de choix entre offres illicites versus offres licites : en bilan

- ▶ **L'offre illicite est tentante dès lors que la gratuité est proposée :**
 - ▷ Ce d'autant plus s'agissant en majorité d'étudiants détenant un budget limité
 - ▷ L'offre payante génère des freins pour tous :
 - pour des raisons budgétaires fortement verbalisées (souvent une dépendance financière à l'égard des parents) ...
 - ... mais aussi parce que cette génération née avec Internet a été habituée à avoir un libre accès à tout sur la toile sans payer.
- ▶ **L'offre illicite offre en outre un autre atout, particulièrement incitatif auprès de générations toujours à l'affût des dernières nouveautés : elle permet d'avoir accès à des contenus étrangers qui ne sont pas encore sortis en France et ne sortiront en outre peut-être jamais.**
- ▶ **L'offre licite est jugée certes non avantageuse financièrement, mais également plus restreinte et moins actualisée en terme de contenus :** moins d'exclusivités, moins d'avant-premières, ... (les participants n'évoquent pas les droits liés à la diffusion des œuvres)
- ▶ **En revanche, un élément à suivre avec attention à l'avenir :** la montée en puissance de la publicité intrusive, jugée plus importantes sur les sites illicites, commence à exaspérer cette population particulièrement exigeante, tout comme la récurrence des **problèmes techniques** (qualité d'image et de son pas toujours optimale, lenteur du chargement / téléchargement).

III. LE DROIT D'AUTEUR

Une assez bonne connaissance du concept dans ses grandes lignes

Pour la plupart, plusieurs éléments sont constitutifs du droit d'auteur

* NB: On a fait réagir les participants pendant les groupes en leur demandant ce qu'évoquait pour eux le droit d'auteur

- ▶ Le principe de la **protection juridique** : il s'agit d'un droit de propriété qui **protège l'artiste et son œuvre** contre les copies, les imitations, les détournements « Ça recouvre la transmission, la modification, la copie de l'œuvre...à qui demander l'autorisation... » (22-24) « Le droit d'auteur, c'est comme un cadenas sur son œuvre » (15-18) « c'est du droit contre les plagiats. » (19-21) « C'est une protection juridique et c'est important pour un artiste de pouvoir protéger son œuvre. » (19-21) « C'est un principe de légalité : c'est son œuvre, elle n'est à personne d'autre. » (19-21)

- ▷ **En revanche, le caractère répréhensible de l'atteinte au droit d'auteur et ses conséquences juridiques ne sont pas systématiquement évoqués d'emblée**
 - **les 15-18 ans s'avèrent les plus sensibilisés** : « Quand on a créé une œuvre elle nous appartient à nous, pas le droit de l'imiter, ni de la voler. » (15-18) « On ne doit pas partager l'œuvre sans l'accord de l'artiste. » (15-18) « C'est une sécurité, il sait qu'on est censés être punis par la loi si l'on diffuse sans sa permission ce qu'il a créé. » (15-18)

Une bonne connaissance du concept dans ses grandes lignes

- ▶ **Une garantie de rémunération de l'artiste**, via le versement d'un pourcentage sur les ventes de son œuvre « *Si on pouvait diffuser ses vidéos n'importe comment, il ne gagnerait pas d'argent.* » (15-18) « *Ça sert à payer les artistes* » (19-21)
- ▶ **Sur un plan plus émotionnel, une reconnaissance de son œuvre, de sa création** : « *Une récompense* » (22-24) « *Une reconnaissance du travail.* » (22-24) « *La consécration en tant qu'artiste.* » (22-24) « *Ça lui donne une certaine visibilité.* » (19-21)



Un principe jugé légitime dans l'absolu par une majorité

« *C'est important pour que l'artiste soit reconnu.* » (22-24)
« *C'est ton idée, ton invention, tu as le droit d'avoir des droits d'auteur.* » (19-21)

L'exercice projectif des planètes illustre bien la légitimité perçue

La planète « Sans droit d'auteur »

- ▶ Triste
- ▶ Monotone
- ▶ Standardisée
- ▶ Anarchique
- ▶ Sans valeurs

« *Tout le monde est habillé pareil.* » (15-18)
« *Tout le monde vole.* » (15-18) « *C'est gris, terne, sans personnalité.* » (15-18) « *Comme si on vivait sans lois.* » (15-18)

La planète « Droit d'auteur »

- ▶ Personnalisée
- ▶ Créative
- ▶ Sécurisée
- ▶ Mais sans être sectaire : avec des valeurs, des règles, des sanctions ...
- ▶ ... qu'on peut contourner ! (notamment chez les 19/21 ans)
« *Des émotions.* » (15-18) « *Du respect.* » (15-18) « *De la diversité.* » (15-18) « *De la reconnaissance.* » (15-18) « *Pas le chaos, un équilibre.* » (15-18) « *Voler c'est pas bien.* » (19-21) « *Originalité, artistique.* » (19-21) « *C'est notre planète, on peut contourner.* » (19-21)

Mais une légitimité mise à distance pour les biens immatériels

Un positionnement distinct entre biens culturels matériels et immatériels

- ▶ Les **biens culturels matériels** revêtent une **valeur marchande** concrète, tangible, et de ce fait une participation financière apparaît justifiée : « *Un CD je l'ai entre les mains, il y a la jaquette, c'est un petit plaisir.* »
- ▶ A contrario, le **caractère virtuel des biens culturels en ligne, la facilité / rapidité d'obtention** met à distance le principe du paiement, de la participation aux **droits d'auteur et le fait d'enfreindre la législation.**

« *La reconnaissance du droit d'auteur est plus difficile en immatériel car on n'a pas l'objet concret entre les mains.* » (22-24) « *Ça peut être décevant de payer 15 € pour un CD que je ne peux pas toucher. On sait que dans le prix d'un vrai CD, la pochette est comprise dedans. Quand c'est sur Internet, on n'a pas le même petit bonheur, mais c'est moins cher.* » (22-24) « *On ne va pas se dire en téléchargeant sur le moment bon ben tant pis pour le droit d'auteur.* » (22-24) « *C'est fait en trois clics, tellement facile.* » (22-24)



Le caractère immatériel de ces biens permet un glissement plus facile vers l'illégal. A noter que le fait de télécharger chez soi, dans un contexte familial et rassurant, atténue l'importance du délit.

« *On est chez soi, on n'a pas l'impression de faire un délit.* »(22-24)

Par ailleurs, les réalités économiques sous-jacentes restent floues

De manière transversale, une méconnaissance des rouages économiques sous-tendant le principe du droit d'auteur

- ▶ Si le principe contractuel est connu et les organismes œuvrant pour l'application des droits d'auteur parfois restitués ...

« Ils ont des contrats avec des compagnies comme Universal ou autre et c'est une commission en fonction du nombre de ventes. » (22-24) « Pour la musique, c'est la SACEM qui s'en occupe. » (22-24) « Pour faire des soirées, on doit payer un petit truc à la SACEM. » (22-24)

- ▶ ... En revanche les modalités concrètes de rémunération posent question : calcul des droits d'auteur, montant du pourcentage revenant aux artistes, durée de la protection...

« On suppose que l'artiste va être rémunéré, mais on ne sait pas le pourcentage. » (22-24)

« Avant ça durait 50 ans la protection, je crois que c'est passé à 20 ans .» (19-21) « Au bout d'un temps, ça vient dans le domaine public, 60 ou 70 ans je crois. » « Les droits sont ensuite reversés à la descendance si l'auteur meurt, après je sais pas comment ça fonctionne. » (22-24)

Par ailleurs, les réalités économiques sous-jacentes restent floues

- ▶ Et le sentiment général est que **la part correspondant aux droits d'auteur dans le prix d'une œuvre ne revient jamais en intégralité à « l'artiste »**, les intermédiaires (producteurs, sites Internet dans le cas des œuvres immatérielles...) se servant au passage, pour un montant supposé élevé (pour rappel, notre échantillon était principalement composé de consommateurs de musique et de vidéo) :

« Les productions touchent, les artistes sans doute pas grand-chose car ils sont sous contrat. Ce sont surtout les productions qui demandent des droits d'auteur. » (22-24)

« Un CD à 15 euros, ils se font bien leur marge, donc je n'ai pas de scrupules .» (22-24)

« Alors que sans l'artiste ils ne sont rien ! » (22-24)



Une opacité desservant le principe même de droit d'auteur : dans le doute, les jeunes se construisent des représentations caricaturales. (→ des droits d'auteurs qui, à leurs yeux, seraient reversés à des producteurs avides d'argent et non à « l'artiste »).

A noter également que, hormis le producteur et l'agent (qui sont souvent décrits comme d'intraitables hommes d'affaire), les participants n'évoquent pas les autres métiers qui gravitent autour du créateur tels que l'ingénieur du son, etc...

Et selon les profils, des postures distinctes relatives à la légitimité du droit d'auteur pour les biens immatériels

Les 15-18 ans et une partie des 22-24 ans



Réelle conscience de la légitimité du droit d'auteur et propension à les justifier

Les 19-21 ans et une partie des 22-24 ans



Remise en question du principe, du moins pour les biens immatériels et mise en avant d'arguments justifiant leurs pratiques illicites

Un droit parfaitement légitime pour les 15-18 ans et une partie des 22-24 ans

Deux raisons principales sont mises en exergue

- ▶ **Le droit d'auteur récompense le talent d'un artiste** (quelle que soit sa situation financière, et sa notoriété)
 - ▷ Non seulement, il permet de le rétribuer, de le faire vivre
 - ▷ Mais c'est aussi une façon de reconnaître sa créativité, de valoriser son travail
 - ▷ Et de le remercier émotionnellement en tant que fan

- ▶ **Le droit d'auteur, en interdisant les imitations, permet aussi de garantir la créativité et la spécificité artistique dans un pays**

« Sans le droit d'auteur, le monde serait standardisé, sans personnalité car tout le monde se copierait. » (15-18)
« C'est un respect pour l'artiste car quand on télécharge illégalement l'artiste ne touche rien. » (15-18)
« Oui si l'album est bien et qu'on aime l'artiste c'est une façon de le remercier. » (15-18)
« Si l'artiste a fait un travail acharné, il doit être récompensé. » (15-18)
« Une œuvre est authentique, unique, c'est plus facile d'imiter que d'inventer .» (15-18)
« C'est le salaire de l'artiste. » (15-18)
« Si j'aime un artiste, c'est normal de le remercier, comme ça je l'aide. » (15-18)
« C'est la reconnaissance d'un travail, la reconnaissance contre tous types de contrefaçons, et contre la perte d'identité. » (22-24)
« Sans droit d'auteur, on perdrait la traçabilité de l'œuvre, il n'y aurait plus un artiste qui a fait une œuvre, mais juste un artiste qu'on oublie et une œuvre qui se balade. » (22-24)

Un droit remis en question par les 19-21 ans et une partie des 22-24 ans

Des postures défensives, des arguments permettant de se trouver des excuses :

► **Des représentations très critiques à l'égard des artistes :**

- ▷ **La plupart des artistes sont perçus comme très riches** : ils n'ont pas besoin de vendre pour vivre : « Certains ont énormément d'argent. » (19-21)
- ▷ **La vente d'albums / de titres n'est en outre pas leur unique source de revenu** : ils vendent des produits dérivés, se produisent en concerts, font de la publicité, ... et s'enrichissent encore plus : « *Je n'ai pas envie d'engraisser cet artiste, il a d'autres moyens pour vivre.* » (22-24) « *Ils vendent des accessoires, font de la com.* » (19-21)
- ▷ **Pour une minorité, le droit d'auteur est même, dans l'absolu, jugé injuste** :
 - Dans la mesure où l'artiste continue à toucher un pourcentage sur les ventes d'une œuvre, des années après, même si sa créativité s'est tarie
« *Il y a un type qui a fait un tube dans les années 80, et il en vit encore aujourd'hui alors qu'il n'a jamais rien fait d'autre.* » (19-21) « *Il faudrait des limites : après 50 ans d'existence, ça s'arrête sinon c'est une vache à lait.* » (19-21)



Un droit remis en question par les 19-21 ans et une partie des 22-24 ans

- ▶ Par ailleurs, **la diffusion à grande échelle des œuvres que permet la gratuité** est considérée comme **vecteur de notoriété pour les artistes** : Internet est un des premiers média permettant de faire connaître les artistes et constitue en ce sens, à leurs yeux, un incroyable tremplin :
 - « *Je l'aide en téléchargeant, à se faire connaître.* » (19-21)
 - « *Mille personnes qui téléchargent légalement, ça ne vaut pas autant qu'un million qui téléchargent illégalement, car au final l'artiste est connu.* » (22-24)
 - « *Tous ceux qui se font connaître, c'est via le net et ils n'ont pas fait payer leurs chansons.* » (19-21)
- ▶ **Enfin, sur Internet, il n'y a aucune transparence quant à la part effective reversée aux artistes. D'où un refus général d'alimenter financièrement les sites hébergeurs :**
 - « *Si ça se trouve, les artistes n'ont pratiquement rien* » (22-24)

Au final, des ressentis distincts

Tous ont conscience de porter atteinte au droit d'auteur en optant pour des pratiques illicites sur Internet, mais assument plus ou moins bien cette situation selon les profils

Les 15-18 ans et une partie des 22-24 ans culpabilisent

- ▶ **Une cible plus respectueuse** : le téléchargement sur Internet est souvent appréhendé comme une opportunité de tester un nouvel artiste, un nouvel album
- ▶ **Et, si la perception est positive, éventuellement d'acheter son CD → Un système qu'ils qualifient de « gagnant-gagnant »**
 - « Je teste, et si ça me plait, j'achète. » (15-18)
 - « Moi je télécharge mais je pense un peu à l'artiste ; s'il a fait du bon boulot. » (15-18)
 - « Je vais essayer d'écouter l'album de mon groupe préféré sur Internet et ensuite je vais l'acheter. » (15-18)

Les 19-21 ans et une partie des 22-24 ans se dédouanent

- ▶ **Une cible sans états d'âme, particulièrement vis-à-vis des stars notoires, supposées très riches**
 - « Ça m'indiffère le Droit d'auteur. » (19-21)
 - « Ce serait dans notre intérêt, on y penserait, mais là ... » (19-21)
- ▶ **Un état de fait qui les conforte dans leurs choix** : « Il y a une offre payante et du gratuit, je vais au plus offrant. » (19-21)
- ▶ **Une cible qui éprouve malgré tout davantage de culpabilité à télécharger de jeunes artistes, qui débudent, et ne vivent pas encore de leurs œuvres**
 - « Un jeune qui se lance, c'est sûr qu'on ne l'aide pas » (19-21) « pour les petits chanteurs, je peux me sentir un peu plus mal . » (19-21)



Le droit d'auteur : en bilan

Le droit d'auteur est un **droit connu de tous**, toutefois la logique économique qu'il sous-tend est généralement mal comprise et il est **jugé plus ou moins légitime selon la tranche d'âge, tout particulièrement lorsqu'on se réfère à des biens culturels immatériels** :

- ▶ **Les 15-18 ans et une partie des 22-24 ans s'accordent à attribuer une valeur réelle et importante à ce droit** : il protège et rémunère l'artiste, favorise les initiatives créatrices. Il leur semble finalement un peu culpabilisant d'avoir des pratiques illicites sur Internet car elles portent atteinte au droit d'auteur et donc aux intérêts de l'artiste.
- ▶ **Les 19-21 ans et une partie des 22-24 ans sont sans complexe et estiment qu'il n'y a aucun mal à porter atteinte au droit d'auteur**, surtout lorsqu'il s'agit d'artistes célèbres, supposés très aisés financièrement et disposant d'une multitude d'autres sources de revenu. **Un début de culpabilité émerge néanmoins lorsqu'il s'agit de jeunes artistes, inconnus, qui débutent et qui n'ont que leur œuvre pour vivre.**

IV. L'OFFRE LEGALE IDEALE : PRINCIPALES ATTENTES

Une approche dynamique et positive de la perspective de création d'une offre légale idéale

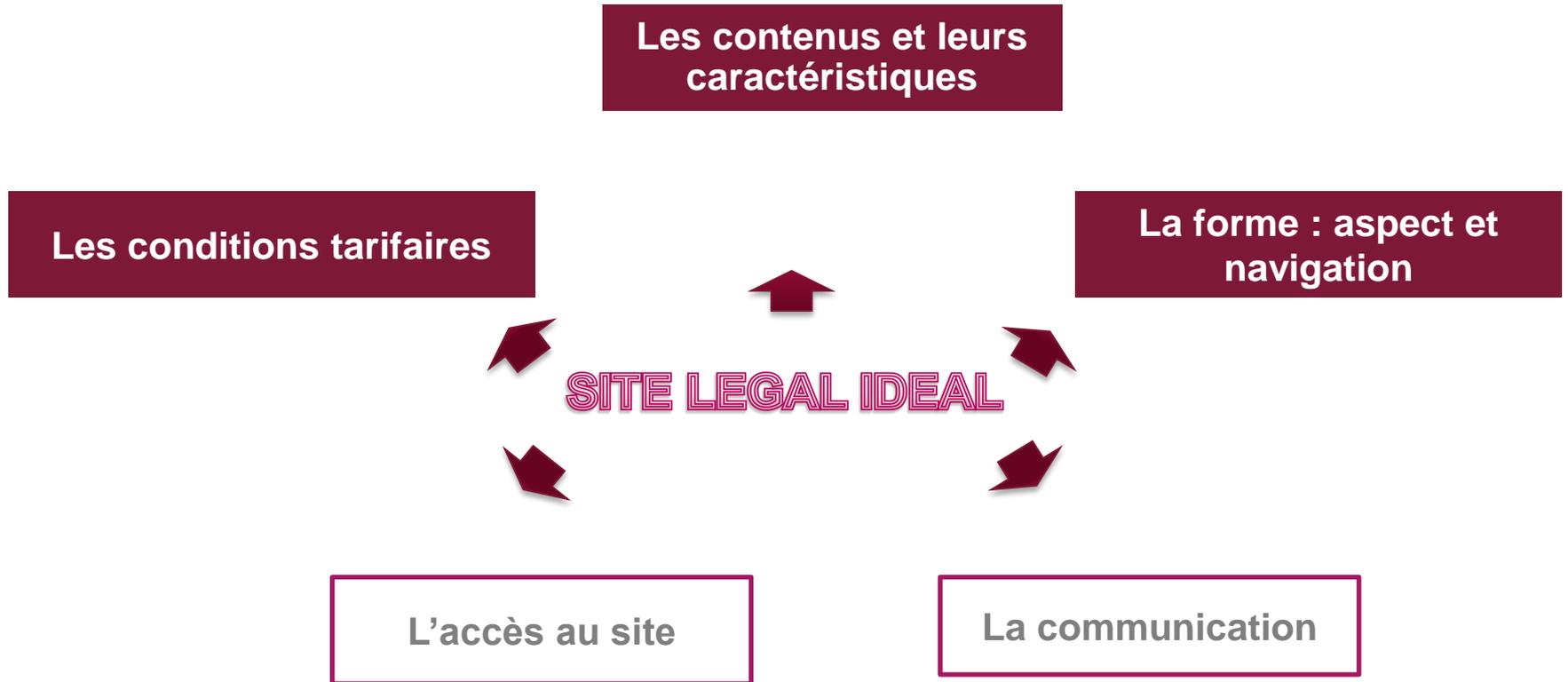
Quelle que soit la cible, un bon niveau d'implication dans l'expression des attentes vis-à-vis d'une offre légale opérationnelle, qui permettrait :

- ▶ De **lever les craintes** plus ou moins diffuses (selon les profils) **relatives à l'illégalité** et à ses éventuelles conséquences (au plan légal et financier) ;
- ▶ De **pallier les difficultés techniques d'accès aux contenus illicites** : un chemin d'accès direct à un site ayant pignon sur rue ;
- ▶ De **garantir la sécurité de navigation** (absence de virus par exemple) ;
- ▶ De **promouvoir le respect des artistes** et de la créativité



L'ensemble des jeunes rencontrés se sont prêtés avec plaisir à l'exercice projectif de « collage » qui leur a été demandé visant à traduire les attentes relatives aux contenus / à la forme d'un site légal idoine

Des attentes sur plusieurs plans



Attentes
prioritaires

Caractéristiques
additionnelles
appréciables

Accessibilité tarifaire, diversité de contenus et fonctionnalité : les priorités

Attentes prioritaires

Les participants imaginent alors :

- ▶ Un site polyvalent, regroupant l'ensemble des catégories généralement consultées, mais aussi proposant des exclusivités et des bons plans → Le principe du choix, de la diversité accessible sur un seul site est fortement souhaitée par tous ; la dispersion actuelle des biens et la nécessité de les chercher – sans être certain d'y parvenir - en différents points du Web représentent des écueils majeurs pour beaucoup
- ▶ Un tarif démocratique, accessible au plus grand nombre (ex. des systèmes de forfaits, des offres découvertes, etc.)
- ▶ Un site se devant d'être fonctionnel : des contenus régulièrement réactualisés, une qualité optimale de son et d'image, une rapidité et facilité de navigation, une arborescence intuitive, une mise à disposition d'espace de stockage, etc.

Un site connu, facilement accessible et une communication axée sur la légalité et la responsabilisation

Caractéristiques additionnelles appréciables

Une forte notoriété, un accès aisé pour tous

- ▷ Un site reconnu, dont le caractère licite est clairement affiché
- ▷ Un accès via les moteurs de recherche classiques (pas de chemins détournés)
- ▷ Un accès sur tous supports. Le principe d'une application Smartphone / tablette numérique a été évoqué

Un site connu, facilement accessible et une communication axée sur la légalité et la responsabilisation

Caractéristiques additionnelles appréciables

Un site labellisé, ayant également vocation à faire prendre conscience du respect des artistes

- ▷ Une communication active, jouant sur les avantages concurrentiels du site mais aussi une **stratégie de communication fondée sur la sensibilisation aux droits des artistes**. Il est intéressant de souligner que **la discussion de groupe a permis d'interpeller certains jeunes et de susciter la réflexion** ; ainsi, les collages des 2 groupes 22-24 ans (y compris le groupe le moins sensibilisé aux usages responsables) reprennent en première ligne la thématique de la sensibilisation aux droits d'auteur (une sensibilisation néanmoins **très orientée sur les artistes peu connus** ; les artistes notoires restent stigmatisés, et les représentations relatives à leur niveau de vie très ancrées)
- ▷ Le **principe d'un site communautaire / interactif** est ici aussi clairement évoquée : relation possible avec les artistes, possibilité pour les jeunes talents de poster leurs créations...
- ▷ Enfin, la **transparence relative au pourcentage reversé aux artistes** : une **attente clé** également spontanément évoquée (certains jeunes ont fait référence au site *MyMajorCompany* - financement participatif -, qui pour eux permet une transparence et une relation directe avec les artistes)

CONCLUSIONS



Conclusions : *une génération ayant grandi avec Internet*

- ▶ La **génération des 15-24 ans** entretient une **relation étroite, fusionnelle voire addictive avec Internet** :
 - ▷ un outil rythmant leur quotidien, synonyme de **profusion, de facilité, d'immédiateté, de réactivité, de confort...**
 - ▷ **...et d'accessibilité financière** : une infinité de contenus informationnels, culturels, ludiques... à portée de « clic », sans déboursier un centime.
- => Une **accessibilité vécue comme « normale », « naturelle »**, dans la mesure où cette « Génération Numérique » a grandi dans cette configuration.



Conclusions : *une préférence pour le dématérialisé, surtout gratuit*

- ▶ La **consommation de biens culturels immatériels** est, dans ce contexte, **prééminente**, tout particulièrement pour certaines catégories de biens : la **musique et les films / les séries / les vidéos clips**. Le numérique prend très nettement le pas sur la consommation de biens matériels, qui devient de plus en plus occasionnelle. Pour d'autres catégories, les usages restent mixtes au sein de notre échantillon (jeux vidéo et lecture).

- ▶ Les **motivations** à privilégier les biens culturels dématérialisés tiennent à plusieurs facteurs :
 - ▷ **La gratuité et l'accessibilité** : une des premières motivations pour des jeunes verbalisant fortement leurs difficultés financières en tant qu'étudiants / jeunes actifs.
 - ▷ **Le confort, les aspects fonctionnels** : flexibilité, accès à tout moment, n'importe où, de chez soi ou ailleurs ; une liberté fortement valorisée.
 - ▷ **L'interactivité et l'universalité** : possibilité de transcender les frontières, de communiquer avec la planète entière.

- ▶ Des qualités d'accès recherchées en phase avec leurs perceptions des biens culturels dématérialisés qu'ils consomment au quotidien (musique, films, séries etc.): **des activités qui sont davantage de l'ordre du divertissement que du culturel** ; la culture renvoyant pour eux essentiellement à des activités plus traditionnelles et qui permettent « d'apprendre quelque chose »: théâtre, musée, film d'auteur etc.



Conclusions : *des divergences d'attitudes selon l'âge à l'égard des pratiques illicites*

- ▶ Au sein de notre échantillon, **les pratiques illicites** concernaient en particulier certaines catégories de biens, **les films et séries notamment et dans une moindre mesure, la musique (surtout pour le téléchargement)**. Des usages considérés comme extrêmement courants, banalisés, justifiés notamment par l'aspect financier, mais aussi l'accès à une offre élargie. => Un certain **pragmatisme** dans l'explicitation de leurs pratiques.

- ▶ Des **prises de position distinctes** à l'égard de ces pratiques ont pu être observées selon les cibles au sein de notre échantillon (leur poids au sein d'une population statistiquement représentative n'a pas été évalué dans le cadre de cette étude):
 - ▷ Les **15-18 ans et quelques 22-24 ans** se sont montrés nettement plus conscients d'enfreindre les règles, ont manifesté du respect vis-à-vis des artistes et de leurs droits, et font état d'un certain sentiment de culpabilité en ce qui concerne leurs pratiques illicites. => **une jeune génération qui a intégré les enseignements et le discours préventif de ses aînés ?**

 - ▷ Les **19-21 ans et une partie des 22-24 ans** ont moins d'états d'âme et justifient leurs pratiques par un ensemble d'arguments : refus de payer pour des artistes supposés fortunés, incertitude quant au pourcentage effectif reversé aux artistes, la gratuité comme élément essentiel pour dynamiser la diffusion des œuvres...=> **Une posture propre à une génération particulière ou un effet transitoire lié à l'âge?**



Conclusions : *des pratiques illicites conscientes mais divers degrés d'importance perçus et certaines confusions*

- ▶ Si la majorité des jeunes rencontrés **déclarent savoir qu'ils ont recours à une offre illicite**, et sont à même d'identifier les sites licites Versus illicites, il existe pour eux des différences de perception selon les pratiques:
 - ▷ **Bien souvent ce sont surtout la mise en partage de contenus et le téléchargement** (devenir propriétaire du bien) qui apparaissent comme **les pratiques illicites « les plus sérieuses »** alors que le streaming est jugé bien moins impliquant (l'internaute qui visionne n'est pas actif).

- ▶ Il existe de plus une **marge de doutes et d'erreurs, des possibilités de confusion** :
 - ▷ **Le visionnage en ligne (streaming)** sans acquisition de l'œuvre fait souvent l'objet de questionnements ;
 - ▷ Une **mise à disposition gratuite** équivaut très souvent pour eux à **un contenu illicite** ;
 - ▷ Certains **sites connus** peuvent proposer des **contenus illicites** ;
 - ▷ Enfin, **l'identification claire, immédiate du caractère licite des sites dès la page d'accueil n'est pas toujours effective.**



Conclusions : *un concept de droit d'auteur qui reste abstrait s'agissant notamment du numérique*

- ▶ Si le **concept de droit d'auteur** est connu et jugé légitime par tous dans son principe, **il est davantage mis à distance s'agissant des biens dématérialisés** pour lesquels le paiement paraît moins naturel (du fait de la dimension virtuelle de ces biens).

- ▶ Avec des **différences de perceptions selon l'âge** qui réapparaissent:
 - ▷ Pour les **15-18 ans et une partie des 22-24 ans**: un droit qui revêt une valeur réelle dans le sens où il protège et permet une reconnaissance de l'artiste à travers sa rémunération. Dès lors, un sentiment de culpabilité émerge vis-à-vis de leurs pratiques illicites.
 - ▷ Pour les **19-21 ans et une partie des 22-24 ans**: un droit qui paraît presque illégitime s'agissant d'artistes qu'ils imaginent déjà très privilégiés. Dès lors, des attitudes complètement décomplexées à l'égard de leurs pratiques illicites, avec quelques réserves néanmoins s'agissant de jeunes artistes débutants pour lesquels les revenus paraissent moins assurés.

=> En filigrane et pour tous, une méconnaissance des logiques économiques qui sous-tendent le principe du droit d'auteur et des perceptions qui se focalisent autour de deux figures qu'ils opposent: l'artiste (à protéger) et le producteur (qui pour eux n'a pas besoin d'être financé).



Conclusions : *un site légal idéal ultraperformant*

- ▶ L'étude fait ressortir chez cette population le besoin grandissant pour davantage de **simplicité, de qualité et moins de parasitages (pop-ups intrusifs, virus...) dans l'accès aux œuvres.**

- ▶ Interrogés sur **le site légal idéal**, les « Digital Natives » imaginent ainsi un site :
 - ▷ **Polyvalent**: l'offre des divers secteurs (musique, films, séries, jeux etc.) réunie en un seul point d'entrée ;
 - ▷ **Accessible du point de vue tarifaire**: à travers des systèmes de forfaits et des offres découverte par exemple ;
 - ▷ **Fonctionnel** : une interface, une navigation et des services agréables et faciles à utiliser.

- ▶ A noter que la discussion de groupe a eu, auprès de certains jeunes, valeur de **sensibilisation** et a permis de faire **prendre conscience de la nécessité de favoriser les usages responsables**, du moins en ce qui concerne les artistes peu connus, les jeunes talents : le principe d'une communication sur ce thème a été inclus dans les objectifs à poursuivre par un éventuel site légal idéal.